



2025

Rapport sur le climat

Groupe Co-operators limitée

À propos de nous

Le Groupe Co-operators limitée (Co-operators) est une coopérative canadienne de services financiers de premier plan qui offre des produits et services d'assurance multibranches et de placement. La société embauche plus de 7 800 personnes, et son chiffre d'affaires en assurance dépasse 6,2 G\$ et ses actifs sous administration 71,5 G\$. Notre raison d'être consiste à assurer la sécurité financière des Canadiennes et Canadiens et de nos collectivités. Les changements climatiques menacent directement notre capacité d'incarner notre raison d'être. C'est pourquoi notre réponse à la crise climatique et notre soutien à la transition nécessaire vers un avenir résilient, durable et zéro émissions nettes font désormais partie intégrante de notre stratégie et de nos processus décisionnels.

Consultez notre [rapport annuel intégré](#) pour en savoir plus sur le Groupe Co-operators limitée.

À propos de ce rapport

Le présent rapport s'appuie sur les informations financières en lien avec les changements climatiques précédemment fournies et vise à répondre aux attentes énoncées dans la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur la gestion des risques climatiques. Certains éléments d'information prévus par la ligne directrice B-15 ont des dates de mise en œuvre futures. Par conséquent, ce rapport vise à répondre aux attentes établies quant aux éléments d'information à fournir pour l'exercice clos en 2025. Des renseignements supplémentaires concernant les données financières des assureurs sont disponibles sur le [site Web du BSIF](#).

Ce rapport s'appuie également sur les Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) : la NCID 1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et la NCID 2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Co-operators approuve le travail d'élaboration de normes sur la durabilité du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), puisqu'elles amélioreront la fiabilité et la comparabilité de l'information. Étant donné que ces normes ne sont pas obligatoires pour notre organisation, le présent rapport n'est pas entièrement conforme à la portée complète des NCID 1 et 2.

Il couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Sauf indication contraire, tous les renseignements présentés concernent l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le présent rapport fournit une vue d'ensemble de notre approche en matière de définition et de gestion des occasions et risques climatiques.

Sauf indication contraire, les termes « Co-operators », « nous », « notre » et « nos » renvoient à l'ensemble du Groupe Co-operators limitée, y compris ses filiales de propriété exclusive. Voici la liste des filiales importantes qui sont représentées dans ce rapport :

Services financiers Co-operators limitée (SFCL)

- La Compagnie d'assurance générale Co-operators (CAGC)
 - La Souveraine, Compagnie d'assurance générale (Souveraine)
 - La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (CUMIS Générale)
- Co-operators Compagnie d'assurance-vie (CCAV)
 - CUMIS Services Incorporated (CSI)
 - Le Groupe CUMIS limitée (CUMIS)
- Addenda Capital inc. (Addenda)
- Services d'investissement financier Co-operators inc. (SIFC)
- Agences Fédérées
- Premier Managers Holdings Corporation
- The Edge Benefits Inc. (Edge)
- Smart Employee Benefits Inc. (SEB)
- Carson Dunlop and Associates (CDA)

L'assurance constitue la principale activité de Co-operators et elle est régie par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). CAGC offre de l'assurance des particuliers, de l'assurance entreprise et de l'assurance agricole, tandis que CCAV offre de l'assurance de personnes, de l'assurance voyage, des rentes et des produits de gestion de patrimoine pour les particuliers et les groupes. Les activités d'assurance sont autorisées à souscrire de nombreuses catégories d'assurance dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Co-operators est également présente sur le marché de la gestion des placements par l'intermédiaire d'Addenda, qui propose des services de gestion des placements institutionnels et privés. SFCL détient une participation majoritaire de 94,95 % dans Addenda. De plus, Co-operators distribue des fonds communs de placement de tierces parties par l'intermédiaire de SIFC. Les autres activités exercées par les filiales de Co-operators soutiennent les activités d'assurance et de gestion de placements, ou leur sont accessoires.

« Nous avons la responsabilité, en tant qu'entreprise engagée, de soutenir la transition vers un avenir plus durable. En 2025, nous avons renforcé notre engagement en fixant une nouvelle cible d'investissement dans les solutions climatiques. Nous avons également amplifié notre mobilisation de capitaux privés afin de bâtir des collectivités plus résilientes face aux changements climatiques au travers de notre Laboratoire d'accélération de la résilience. Pour relever des défis complexes, comme les changements climatiques, une approche mobilisant l'ensemble de la société est nécessaire et nous nous engageons à réaliser notre vision qui consiste à être un levier pour une société résiliente et durable. »

Rob Wesseling

Président et chef de la direction



Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

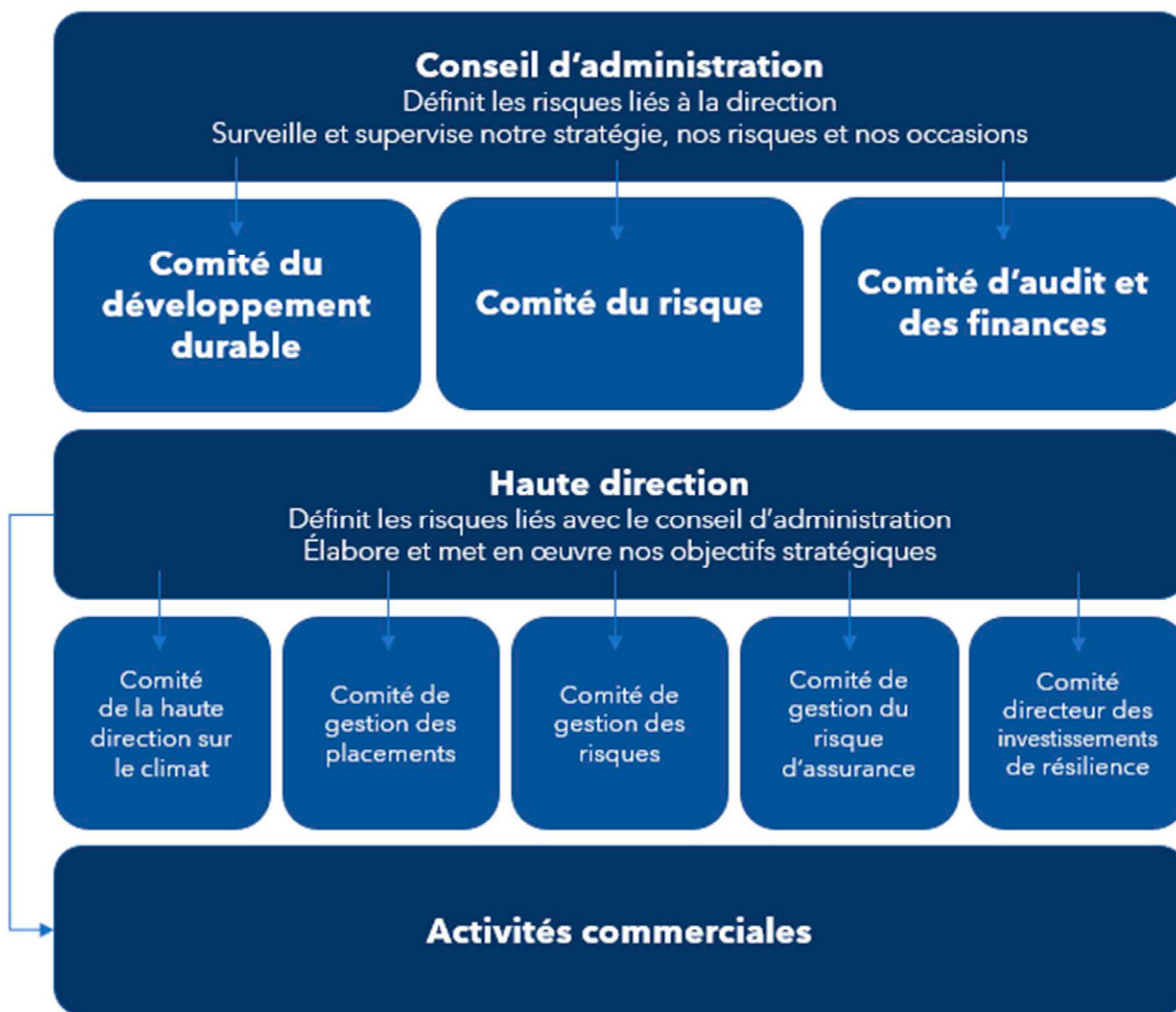
Le présent rapport contient des énoncés et renseignements prospectifs portant notamment sur les activités, les objectifs, les stratégies, la situation financière et la performance de Co-operators. Les énoncés qui figurent dans le présent rapport (y compris les documents qui y sont intégrés par renvoi) se reconnaissent généralement par l'emploi, à la forme affirmative ou négative, de verbes prospectifs comme « pouvoir », « s'attendre », « planifier », « estimer », « avoir l'intention de », « croire », « envisager », « prédire », « risquer de » et « continuer », ou de verbes au conditionnel et de substantifs ou d'adjectifs comme « tendance » et « éventuel », et par l'emploi d'autres expressions similaires. Ces énoncés ne sont pas garants de la performance future et ils comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés et renseignements prospectifs.

Bien que nous soyons d'avis que les prévisions exprimées dans les énoncés et renseignements prospectifs soient raisonnables, rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Nous ne pouvons garantir les résultats, les niveaux d'activité, le rendement, ni les réalisations futurs. Par conséquent, nous ne déclarons aucunement que les résultats réels obtenus seront, en totalité ou en partie, ceux qu'expriment les énoncés et renseignements prospectifs.

La présente mise en garde s'applique expressément aux renseignements et énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport. Après la date du présent rapport, nous n'avons pas l'obligation d'actualiser les énoncés prospectifs à la lumière des résultats réels ou des changements apportés à nos prévisions, sauf si la loi en vigueur l'exige.

Gouvernance

La structure de gouvernance et de responsabilité de Co-operators lui permet d'exercer un contrôle suffisant sur sa surveillance, sa gestion et sa supervision des occasions et des risques climatiques. Des comités spécifiques du conseil d'administration (CA) et de la direction ainsi que les groupes de travail collaborent à la supervision des objectifs et des cibles stratégiques.



Conseil d'administration

Le conseil d'administration supervise notre gestion des possibilités et risques liés aux changements climatiques. Bien que cette question concerne tous les comités du CA, elle relève principalement du comité du développement durable et du comité du risque tandis que le comité d'audit et des finances supervise les pratiques en matière de comptabilité et de déclaration financière, y compris la déclaration d'informations financières en lien avec les changements climatiques. Le CA et ses comités tiennent compte des possibilités et risques liés aux changements climatiques dans la supervision de la stratégie globale, des principales transactions et des méthodes de gestion des risques. Le CA doit également établir des compromis entre des priorités concurrentes et s'appuyer sur la propension au risque pour orienter ces décisions. Ces deux comités se rencontrent séparément pendant l'année pour mesurer notre progression par rapport à nos cibles climatiques, mais aussi surveiller et analyser les possibilités et risques liés aux changements climatiques. Chaque année, ils tiennent aussi une réunion conjointe pour faire le point sur les possibilités et risques liés aux changements climatiques, notamment les progrès accomplis concernant les informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

Comité du développement durable

Il travaille de concert avec le CA pour promouvoir une culture et des pratiques d'avant-garde en matière de développement durable, tout en supervisant la performance à ce chapitre. Le rôle du comité est de veiller à la mise en œuvre de la politique de développement durable et de la vision de l'organisation, qui est d'être « un levier pour une société résiliente et durable ». Il doit notamment faire le suivi des questions, occasions et risques émergents liés au développement durable et au climat, ainsi que donner des conseils sur les aspects de durabilité et de résilience de la stratégie d'entreprise et de la mobilisation des parties prenantes.

Le comité examine et recommande des politiques, des stratégies et des priorités qui favorisent l'intégration du développement durable à l'échelle de l'organisation. Pour ce faire, il donne notamment des conseils sur les politiques, les normes et la performance des activités de placement durable. Le comité donne son avis au CA relativement à l'incidence des décisions clés sur le développement durable. De plus, il supervise les mesures visant à améliorer les pratiques de gouvernance en matière de développement durable pour le CA et les CA des filiales, et donne son avis à cet égard.

Ce comité est composé d'un ou d'une membre de chacun des cinq autres comités du CA de façon à intégrer les pratiques de développement durable dans toute la structure de gouvernance. Les membres du comité du développement durable rendent compte à leur comité permanent des principaux points abordés à la dernière réunion et discutent des éléments susceptibles d'influer sur son travail. Les représentants et représentantes du comité du développement durable présentent également les points saillants des réunions de leurs comités permanents respectifs et discutent de toute question susceptible d'avoir une incidence sur les travaux du comité du développement durable.

Comité du risque

Le comité du risque supervise le programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE), lequel comprend l'identification des risques, la propension au risque, les cadres et politiques de gestion des risques, l'analyse, l'évaluation, la surveillance et le signalement des risques, ainsi que la conformité du programme. Chaque année, il détermine les besoins en capitaux de l'organisation par rapport à son profil de risque pour les soumettre à l'approbation du CA.

Il supervise le chef ou la cheffe de la gestion des risques de l'entreprise et conseille la direction sur l'orientation stratégique à adopter pour nos principaux risques, notamment les risques climatiques. Par ailleurs, il a la responsabilité d'encadrer notre stratégie d'investissement durable qui est gérée par le comité de gestion des placements.

Comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances aide le CA à s'acquitter de sa responsabilité de contrôler la qualité et l'intégrité des pratiques de la société en matière de comptabilité, d'audit et de déclaration, y compris la déclaration d'informations financières en lien avec les changements climatiques. Le comité a pour but de surveiller les processus de comptabilité et de déclaration financière, l'efficacité des contrôles internes et la pertinence des pratiques de déclaration. Le comité examine et évalue les aspects qualitatifs de l'information financière présentée aux actionnaires et aux autres parties prenantes clés, et il s'assure qu'elle respecte les exigences légales, éthiques et réglementaires importantes.

Activités en 2025

Après discussion, le CA a réaffirmé en 2025 l'engagement continu de l'organisation à agir comme levier pour une société résiliente et durable, et le maintien de son adhésion aux alliances net zéro malgré les conditions socio-économiques difficiles et le contexte géopolitique changeant. Le CA a reçu plusieurs mises à jour de la part de la haute direction, notamment une présentation sur l'investissement de résilience et son alignement sur notre stratégie. Il a également reçu le rapport annuel sur les activités du Service du développement durable et de la responsabilité sociale, qui comprenait de l'information sur la création du Laboratoire d'accélération de la résilience, une mise à jour sur les progrès accomplis dans la réalisation de nos cibles net zéro, l'intégration des initiatives de durabilité à l'échelle de l'organisation, y compris la rémunération des cadres, et la mobilisation des membres à l'égard du développement durable.

Le comité du développement durable s'est réuni quatre fois pour superviser les résultats de l'organisation en ce qui concerne ses objectifs de développement durable. Les faits saillants liés au climat sont les suivants :

- Discussion sur la façon de parler d'action climatique avec les organisations membres et d'autres parties prenantes.
- Réception d'un compte rendu sur l'arrêt des activités de certaines alliances net zéro et des implications potentielles.
- Réception d'un compte rendu sur le lancement du Laboratoire d'accélération de la résilience et mises à jour subséquentes tout au long de l'année.
- Révision des cibles annuelles 2023-2026 du CA en matière de développement durable, notamment son empreinte carbone et son respect des pratiques durables.
- Réception d'un compte rendu sur les progrès réalisés pour se conformer à la ligne directrice B-15 du BSIF.
- Réception d'un compte rendu sur l'élaboration du plan de réduction de l'empreinte carbone et l'approche de gestion des émissions de gaz à effet de serre.
- Réception d'une présentation sur l'investissement durable, dont un examen des possibilités et risques, des politiques, des stratégies et des rendements de nos investissements d'impact, ainsi que nos investissements dans la transition climatique et les solutions climatiques.
- Examen des progrès réalisés vers l'atteinte de la cible de fin d'année 2025 en vue de réduire de 25 % l'intensité des émissions financées de nos investissements par rapport aux niveaux de 2020.

Le comité du risque s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année pour un examen de la supervision des pratiques de gestion des risques, notamment celles liées au climat. Les faits saillants liés au climat sont les suivants :

- Encadrement de l'évaluation par la direction des risques liés aux changements climatiques à la suite des sinistres catastrophiques assurés en 2024 et les répercussions sur les prix de la réassurance.
- Analyse des progrès de la direction par rapport aux objectifs d'investissement durable et aux possibilités émergentes.
- Réception des progrès réalisés à l'égard de la ligne directrice B-15 du BSIF et préparation du relevé sur les risques climatiques.
- Révision des propositions de modifications à la politique de placement, dont une nouvelle cible liée aux solutions climatiques et des améliorations des engagements carboneutres; approbation des modifications et recommandation au CA.

De plus, le comité du développement durable et le comité du risque ont tenu leur réunion annuelle conjointe. Retour sur les points forts de cette réunion :

- Analyse des tendances en matière de finance durable et de risque climatique.
- Réception de comptes rendus sur l'investissement durable, dont un aperçu des cibles et des ambitions pour le climat, les progrès réalisés et une mise à jour sur le Laboratoire d'accélération de la résilience.
- Réception de comptes rendus sur la gestion des risques climatiques communiqués par différentes unités opérationnelles, notamment :
 - GRE - compte rendu sur la ligne directrice B-15 et les relevés sur les risques climatiques du BSIF.
 - Développement durable - compte rendu sur l'élaboration et l'avancement du plan de transition climatique.
 - Finances - compte rendu sur les informations financières en lien avec les changements climatiques.
 - Actuariat corporatif - compte rendu sur les simulations de crise en lien avec les changements climatiques et l'analyse de scénarios.

Le mandat du comité d'audit et des finances a été révisé en 2025, les informations financières en lien avec les changements climatiques ayant été ajoutées à la liste des documents à faire approuver par la direction avant leur publication. Cette démarche a commencé avec le cycle de production de 2025 et répond au processus de gouvernance interne pour la communication d'informations financières. Au cours de l'année, le comité d'audit et des finances a été informé des dernières évolutions et des informations à fournir en lien avec les changements climatiques et la durabilité au Canada, y compris les attentes futures du BSIF en matière d'assurance et les tendances observées sur le marché canadien.

Compétence climatique

Le CA détermine s'il dispose des aptitudes et des compétences appropriées pour superviser les stratégies conçues pour répondre aux risques et aux occasions climatiques par l'intermédiaire du comité de la gouvernance et de l'identité coopérative. Le CA utilise une grille des compétences pour définir sa composition optimale en fonction de ses besoins actuels et futurs en tenant compte de notre stratégie et nos risques ainsi que des responsabilités du CA en ce qui concerne la surveillance et la planification de la relève. Chaque année, les membres du CA procèdent à une auto-évaluation de leur niveau d'expertise par rapport aux compétences de la grille, dont le développement durable fait partie, de même que les tendances, les occasions et les risques, incluant ceux liés aux changements climatiques, pour l'organisation. Le comité de la gouvernance et de l'identité coopérative étudie également diverses possibilités de formation pour le CA, à programmer tout au long de l'année. Elles tiennent compte des recommandations annuelles formulées par le comité du développement durable sur des sujets ayant trait au développement durable et au climat. À titre d'exemple, les membres du CA ont suivi une séance de formation sur la résilience financière, qui a examiné les liens entre la vulnérabilité et les difficultés financières des ménages canadiens, d'une part, et les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, d'autre part. Par ailleurs, un cours en ligne sur le développement durable est obligatoire pour les nouveaux administrateurs et administratrices.

Direction

Après le CA et ses comités, la gouvernance des changements climatiques incombe à l'équipe de la haute direction, qui est responsable de l'exécution de la stratégie de l'entreprise. L'équipe de la haute direction prévoit des ressources et s'assure que l'organisation dispose des capacités nécessaires pour atteindre ses cibles liées au climat. Elle a aussi pour objectif d'aider la clientèle à comprendre et à gérer les risques liés aux changements climatiques. Après l'équipe de la haute direction, les mandats relatifs à l'action climatique relèvent des différentes unités opérationnelles.

Les indicateurs de durabilité sont inclus dans le programme de rémunération incitative à long terme (PRILT) du chef de la direction et de la haute direction. Par haute direction, on entend les personnes occupant un poste de VP ou d'un échelon supérieur. Ces indicateurs représentent 15 % du PRILT, dont 10 % sont directement liés aux cibles climatiques : 5 % sont liés à notre cible sur le pourcentage d'actifs investis dans des investissements d'impact, de transition et de résilience, et 5 % portent sur nos cibles de réduction des émissions liées aux activités.

Le comité de la haute direction sur le climat (CHDC) établit et encadre l'orientation stratégique en ce qui concerne les possibilités, les risques et les communications publiques en lien avec les changements climatiques. Le comité, dirigé par la première vice-présidente aux finances et cheffe des finances, se réunit mensuellement. Le mandat, les responsabilités et les fonctions du comité ont été officialisés dans la structure de gouvernance de la haute direction en 2025.

Le comité de gestion des placements assure l'orientation stratégique et la surveillance des activités de placement, de couverture et de gestion des actifs-passifs. Ce comité de gestion est chargé de rendre compte régulièrement au comité du risque, en veillant à ce que l'incidence de nos investissements sur le climat et le développement durable soit un axe prioritaire. L'exécution de nos stratégies d'investissement incombe principalement à notre filiale Addenda.

Le comité directeur des investissements de résilience est responsable de l'orientation et de la prise de décisions pour le Laboratoire d'accélération de la résilience. Ce comité agit comme promoteur et défenseur du Laboratoire d'accélération de la résilience auprès de la haute direction et a le devoir de veiller à l'atteinte des objectifs de ce projet. Mené par le chef de la direction, ce comité se réunit mensuellement. Le mandat, les responsabilités et les fonctions du comité ont été officialisés dans la structure de gouvernance de la haute direction en 2025.

Le comité de gestion des risques participe à la prise de décisions stratégiques. Il est responsable de comprendre les risques auxquels notre organisation est exposée, notamment les risques climatiques, et d'y faire face. Il donne l'impulsion à une culture de gestion des risques de l'entreprise bien ancrée et appuie notre mandat en la matière.

Le comité de gestion du risque d'assurance conserve le pouvoir de surveillance et de décision finale pour les questions liées au risque d'assurance, y compris au risque dérivé des changements climatiques.

Le Service du développement durable et de la responsabilité sociale de Co-operators joue aussi un rôle déterminant dans le soutien des initiatives de la direction. Son équipe est chargée d'enchâsser le développement durable dans la stratégie et d'intégrer les principes de durabilité à travers l'organisation, notamment au sein des unités opérationnelles liées aux placements et à l'assurance. Cela comprend l'accent sur les activités liées aux changements climatiques.

Activités en 2025

Plusieurs progrès et projets ont été réalisés en 2025, notamment :

- Établissement d'une nouvelle cible afin d'augmenter les investissements alloués aux solutions climatiques à 3 milliards de dollars américains d'ici la fin 2030, par rapport à 2 milliards de dollars américains pour l'année de référence 2024.
- Rédaction d'une feuille de route stratégique afin de guider nos actions vers l'atteinte de nos cibles d'investissement durable 2030.
- Officialisation des mandats du comité de la haute direction sur le climat et du comité directeur des investissements de résilience.
- Rédaction d'un plan de transition climatique pour l'ensemble de l'entreprise en vue de guider nos actions pour la gestion des possibilités et risques liés aux changements climatiques.
- Rédaction d'un cadre de gestion des risques climatiques en appui à notre cadre de GRE.
- Début des démarches pour mesurer les émissions associées à l'assurance en lien avec nos portefeuilles d'assurance auto et entreprise au sein de nos activités d'assurance de dommages.
- Poursuite des préparatifs liés à la ligne directrice B-15 et aux relevés sur les risques climatiques du BSIF; réalisation de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques.

Activités commerciales : rôles et responsabilités liés au climat

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de rôles et de responsabilités liés au climat dans nos diverses activités commerciales. Cela démontre notre approche visant à intégrer le développement durable à l'échelle de l'organisation comme un moyen de réaliser notre raison d'être et notre stratégie organisationnelle. Cette liste n'est pas exhaustive, et nous nous attendons à ce que ces rôles et responsabilités évoluent au fur et à mesure que nous poursuivons la mise en œuvre de pratiques commerciales résilientes et notre objectif zéro émissions nettes.

Développement durable et responsabilité sociale - Promouvoir l'intégration des principes de durabilité, notamment les facteurs climatiques, dans la stratégie et dans l'ensemble de l'organisation, plus particulièrement au sein des unités opérationnelles liées aux placements, aux activités et à l'assurance.

Stratégie et planification de l'entreprise - Intégrer les facteurs liés au climat et au développement durable dans la planification stratégique, notamment en établissant des objectifs, des indicateurs et des cibles.

Souscription et actuariat - Élaborer des stratégies de souscription liées à la gestion des risques climatiques. Étalonner les risques climatiques, comme les inondations et les incendies de forêt. Poursuivre l'élaboration de la méthodologie des scénarios climatiques, tester celle-ci et rendre compte des résultats.

Tarifification et conception de produits - Intégrer les facteurs liés aux changements climatiques dans la fixation des prix des produits. Continuer à innover dans la conception de produits qui favorisent la résilience.

Réassurance - Prendre en compte les répercussions des changements climatiques sur la propension au risque et la réassurance.

Sinistres - Élaborer et mettre en œuvre des pratiques plus durables afin de réduire les émissions et les déchets, principalement dans le cadre de nos activités d'assurance de dommages.

Investissement - Intégrer les engagements de Co-operators en faveur du climat dans notre politique et stratégie d'investissement liées à nos propres actifs investis.

Gestion d'actifs - Intégrer les principes de développement durable dans les solutions de placement proposées à la clientèle institutionnelle et à la clientèle fortunée. Contribuer à la stratégie climatique par la promotion de politiques publiques et la mobilisation de l'industrie.

Gestion des risques de l'entreprise - Intégrer les questions liées au climat dans l'évaluation de l'appétit pour le risque, dans les rapports d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) et dans la préparation à la mise en œuvre de la ligne directrice B-15 du BSIF.

Information financière - Produire les informations financières en lien avec les changements climatiques, et surveiller les normes et règles en la matière.

Ressources humaines – Adapter les programmes de rémunération des cadres pour y inclure des indicateurs liés aux changements climatiques.

Technologies de l'information – Diminuer nos émissions et réduire au minimum les autres incidences sur l'environnement à l'aide de pratiques durables, comme le stockage en nuage, la réduction de la consommation d'énergie et l'augmentation de la durée de vie utile du matériel.

Stratégie

La lutte contre la crise climatique est un élément essentiel de la stratégie de notre organisation. Nous nous efforçons d'investir nos actifs et d'exercer nos activités de manière à avoir une incidence positive, à offrir des produits et des services qui renforcent la résilience, et à défendre les politiques, les initiatives et les idées qui orienteront notre société vers un avenir plus durable. Veuillez consulter notre site Web pour obtenir plus d'information sur notre engagement en faveur du climat.

Possibilités et risques

Nous avons ciblé les risques climatiques suivants qui ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, d'importantes répercussions financières sur notre organisation. Les horizons temporels utilisés correspondent à nos horizons de planification stratégique et sont définis comme suit.

Court terme : 1 an

Moyen terme : 2 à 5 ans

Long terme : Plus de 6 ans

Risques	Type	Entité	Description et réponse	Horizon temporel
Augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes	Physique	Dommages	Les changements climatiques ont entraîné une tendance à l'augmentation des réclamations dans notre portefeuille d'assurance de dommages. Bien qu'il y ait des variations d'une année à l'autre, la tendance des réclamations majeures découlant d'intempéries violentes est à la hausse. Sans renforcement de la résilience, cette tendance viendra inévitablement creuser l'écart entre les pertes assurées et le total des pertes financières subies. Refiler largement ces coûts supplémentaires aux titulaires de police n'est pas un modèle d'affaires durable ni conforme à notre raison d'être. Notre capacité à préserver et à bonifier notre rentabilité dépend grandement de notre capacité à estimer et à tarifier correctement ces phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi qu'à atténuer les pertes aussi efficacement que possible, en investissant dans la résilience climatique, en y contribuant et en plaçant en sa faveur.	Actuel
Abordabilité et disponibilité de l'assurance des biens	Transition	Dommages	Les changements climatiques ont entraîné une augmentation des primes et une réduction de la disponibilité de la réassurance à l'échelle de l'industrie, affectant ainsi l'abordabilité et la disponibilité de l'assurance des biens. Notre but est de gérer ce risque par des moyens innovants, notamment des processus de règlement qui contribuent à réduire les coûts et des produits qui permettent à notre clientèle d'être plus résiliente. Nous prenons également part à des projets sectoriels d'adaptation et de prévention afin de mieux comprendre de quelle façon nous pouvons créer des partenariats avec d'autres parties prenantes institutionnelles pour réduire la probabilité de pertes en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et limiter leurs conséquences sur les primes et les protections pour notre clientèle.	Actuel
Accumulation de l'exposition au risque	Physique	Dommages	L'accumulation de l'exposition au risque désigne la concentration de risques assurés en un seul endroit, susceptible d'entraîner des pertes importantes à la suite d'un seul événement ou d'un seul aléa. Un des principaux facteurs de nos pertes assurées est attribuable aux variations de l'exposition. Nous avons investi dans des outils tels que la plateforme d'aléas climatiques et de modalisation avancée des risques (CHARM) afin de comprendre le plus précisément possible notre exposition au risque. Nous utilisons cette compréhension pour soutenir la rentabilité, la préparation et la résilience de notre clientèle et de nos collectivités, ainsi que pour évaluer de nouveaux secteurs dans lesquels les besoins de la population canadienne ne sont pas satisfaits.	Actuel
Réputation	Transition	Toutes	La divergence des points de vue sur les changements climatiques et d'autres questions liées au développement durable pourrait nuire à notre réputation et avoir une incidence négative sur nos résultats financiers. Les différentes attentes d'un grand groupe de parties concernées peuvent constituer un risque pour notre capacité à atteindre nos objectifs stratégiques en matière de changements climatiques, conformément à notre raison d'être.	Actuel

Risques	Type	Entité	Description et réponse	Horizon temporel
Tierces parties	Transition	Toutes	Toutes les organisations ont leurs propres priorités. Si les initiatives climatiques jouent un rôle clé dans la stratégie de Co-operators, nous n'agissons pas de manière isolée. Les relations que nous entretenons avec des tierces parties (entités émettrices, fournisseurs, clientèle, organismes de réglementation, etc.) comportent des risques inhérents à notre réussite. En décelant les risques que peuvent poser les tierces parties et en nous renseignant à leur sujet, nous pouvons atténuer leur incidence possible sur l'atteinte de nos cibles climatiques. Le fait de continuer à préconiser une action climatique positive dans notre secteur jouera également un rôle important pour ce qui est de nous aider à limiter les risques que posent les tierces parties.	Actuel
Réglementation	Transitoire	Toutes	Le renforcement des exigences réglementaires, telles que la ligne directrice B-15 du BSIF, nécessite des connaissances et des compétences professionnelles accrues, ce qui augmente aussi le coût du maintien de notre conformité. De plus, la modification de la <i>Loi sur la concurrence</i> par le projet de loi C-59, qui a introduit des dispositions contre l'écoblanchiment, accroît le risque, car le non-respect de ces dispositions peut donner lieu à des amendes substantielles. Nous avons investi dans le perfectionnement des compétences et avons ajouté des ressources pour combler les lacunes que présentent ces nouvelles réglementations. En outre, alors que le Canada fait face à des conditions socio-économiques difficiles et à des changements politiques, il est difficile de savoir comment les gouvernements et les autorités de réglementation géreront ces pressions. Nous faisons face au risque que la réglementation s'alourdisse ou subisse des modifications, et nous devons être à même de gérer la situation.	Actuel
Dépréciation des actifs et baisse du rendement des placements	Transitoire	Toutes	Les changements climatiques peuvent faire baisser la valeur de notre portefeuille de placements en raison des fluctuations des conditions du marché qui en découlent, telles que la détérioration des cotes de crédit ou la baisse des rendements. Cette situation peut nuire aux résultats financiers de ces entreprises et, par extension, aux nôtres. Addenda prend en compte le risque climatique dans son approche de placement et entretient un dialogue régulier avec les entités émettrices afin de promouvoir une plus grande divulgation des risques climatiques et des mesures prises par la direction.	Moyen terme et continu
Évolution de la demande du marché	Transition	Toutes	Au fur et à mesure que la société évolue vers le net zéro, les comportements de consommation et la demande dans différents secteurs vont changer. Ces changements pourraient avoir une incidence négative sur le rendement de nos actifs investis ou sur nos activités commerciales, ce qui pourrait par ricochet nuire à notre capacité à incarner notre raison d'être : protéger notre clientèle et nos collectivités.	Moyen terme et continu
Juridique	Transition	Toutes	Les risques juridiques portent sur les répercussions négatives découlant des parties qui cherchent à recouvrer des pertes subies en raison des changements climatiques. À l'échelle mondiale, il y a eu une augmentation du nombre de recours juridiques intentés pour compenser des préjudices et des pertes découlant d'une inaction climatique. Les nouvelles lois et nouveaux règlements peuvent poser des risques juridiques supplémentaires pour les assureurs.	Long terme et continu
Augmentation de la mortalité et de la morbidité	Physique	Vie	Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur nos activités d'assurance vie, plus précisément sur la mortalité et la morbidité causées par l'élévation des températures et la hausse du nombre de catastrophes naturelles. Par conséquent, dans le cadre de notre examen de la santé financière, nous testons les niveaux de mortalité et de morbidité défavorables, parmi d'autres facteurs, qui pourraient être exacerbés par les changements climatiques.	Long terme et continu
Technologies émergentes	Transition	Toutes	La technologie évolue rapidement à mesure que les gouvernements et les entreprises cherchent à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Ces nouvelles technologies peuvent être coûteuses à développer et à mettre en œuvre, ce qui oblige les entreprises et les marchés financiers à maintenir leur avantage concurrentiel et leur rentabilité.	Long terme et continu

Nous avons ciblé les possibilités liées aux changements climatiques suivantes qui pourraient raisonnablement avoir un impact sur notre organisation.

Occasions	Entité	Description et réponse	Horizon temporel
Produits novateurs	Toutes	La conception de produits novateurs pour renforcer la résilience des collectivités est un aspect primordial de notre raison d'être. Ces dernières années, nous avons mis au point le produit Eau multirisque, accessible à toute la population canadienne, même aux personnes les plus exposées aux risques d'inondation, et qui comprend une protection contre les ondes de tempête. Nous avons lancé un produit d'assurance inondation équivalent sur le marché de l'assurance entreprise, une protection combinée incluant une garantie contre le refoulement d'égout. En outre, notre avenant SécurFutur ^{MC} offre en assurance habitation, agricole et entreprise fait évoluer les modèles d'assurance traditionnels afin d'aider la clientèle à reconstruire de façon plus résiliente.	Actuel
Élaboration de nouveaux outils pour atténuer les risques liés au climat pour la clientèle	Toutes	Nous avons investi dans le perfectionnement de notre connaissance des risques, de nos capacités technologiques et de nos partenariats stratégiques afin d'utiliser des modèles et des analyses qui nous permettent de mieux évaluer les risques climatiques. Cette initiative comporte plusieurs programmes, notamment le suivi exact de la progression des feux de forêt pour permettre des mesures de souscription plus rapides; des efforts accrus et ciblés visant à informer la clientèle de l'imminence de phénomènes météorologiques extrêmes; la création d'outils permettant de surveiller avec plus de précision l'accumulation des risques afin de repérer la clientèle la plus susceptible d'être touchée par des intempéries extrêmes; ainsi que l'élaboration de modèles et de simulations d'inondations sophistiqués pour mieux détecter et surveiller les risques d'inondation, mais aussi pour cibler les investissements qui soutiennent la résilience climatique des collectivités de partout au pays. Ces nouveaux outils servent à informer davantage les décisions sur notre manière de concevoir et d'offrir nos produits d'assurance. Bien que ces travaux soient principalement axés sur nos activités d'assurance de dommages, il y a également des possibilités de développer des outils au sein de nos activités d'assurance vie.	Actuel
Augmentation des efforts de sensibilisation et de la participation des parties prenantes	Toutes	Un changement à aussi grande échelle nécessite un effort collectif. Nous avons la possibilité de contribuer à façonner l'avenir en continuant de défendre les initiatives climatiques et en démontrant nos actions positives en ce sens dans notre industrie. Dans le cadre de nos efforts constants pour rendre les collectivités résilientes, nous collaborons avec d'autres secteurs pour favoriser la recherche et le partage des ressources qui donnent la chance aux collectivités de se préparer avant la survenance de catastrophes climatiques. Ces efforts peuvent avoir des résultats positifs pour notre entreprise, car ils permettent de réduire les coûts liés aux sinistres, de maintenir des prix abordables pour la clientèle et d'améliorer la réputation de notre entreprise.	Actuel
Établissement de coalitions	Toutes	L'atteinte du net zéro nécessitera un virage transformationnel de notre économie. Ce changement ne peut se produire qu'en établissant des alliances et des coalitions entre l'industrie et les gouvernements. En mettant en commun les ressources et l'expertise de l'industrie et des pouvoirs publics, nous aurons les meilleures possibilités d'atteindre nos objectifs à long terme de zéro émissions nettes, et de réussir à atteindre notre but.	Actuel
Amélioration des chaînes d'approvisionnement	Toutes	Nous avons la possibilité d'améliorer nos chaînes d'approvisionnement afin de travailler avec des fournisseurs qui contribueront à l'atteinte de nos cibles climatiques. Nos équipes d'assurance de dommages ont commencé à intégrer des pratiques plus durables, comme le séchage sur place et le nettoyage des matériaux souples, qui réduiront les déchets et, de même, les émissions dues à la nécessité d'acheter de nouveaux matériaux.	Actuel
Efficience opérationnelle - zéro émissions nettes	Toutes	Nous avons atteint notre objectif de devenir carboneutre en 2020, en compensant à 100 % nos émissions restantes de portées 1 à 3 issues des activités après avoir réalisé des gains d'efficacité et des réductions. Nous avons pour objectif d'atteindre un bilan zéro émissions nettes issues de nos activités d'ici 2040. Pour y arriver, nous continuerons de réduire nos émissions et celles de notre chaîne de valeur en suivant la voie de la décarbonisation d'un bout à l'autre de l'organisation.	Long terme et continu

Plan de transition climatique

En 2025, Co-operators a ébauché un plan de transition climatique qui définit son ambition : contribuer à protéger les Canadiennes et les Canadiens contre les risques climatiques croissants; mobiliser des capitaux pour un futur résilient à faibles émissions de carbone; trouver des façons novatrices de traiter les réclamations de manière à réduire les impacts environnementaux; et devenir net zéro dans nos activités et nos placements. Le plan prévoit des stratégies de mise en œuvre et de mobilisation qui guideront nos actions, ainsi que des indicateurs, des cibles et des structures de gouvernance qui nous permettront de surveiller la progression vers la réalisation de notre ambition stratégique en matière de climat. Le plan sera un appui à notre stratégie et il sera intégré au plan de stratégie quadriennale de l'entreprise. Le plan de transition climatique a été élaboré en fonction des recommandations publiées dans les documents suivants : Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans; Transition Plan Taskforce (TPT) Disclosure Framework; TPT Asset Owners Sector Guidance; Forum for Insurance Transition (FIT) to Net Zero's Underwriting the Transition, ce dernier document étant produit par les Nations Unies.

Placements

La gestion de nos placements est un aspect essentiel de notre stratégie climatique globale, comme en témoigne notre participation à l'Alliance des propriétaires d'actifs net-zéro (NZAOA) depuis 2021. Nous avons fixé des cibles de zéro émissions nettes et de répartition des actifs pour nos placements, y compris des objectifs intermédiaires qui sont revus et mis à jour régulièrement. En 2025, nous avons établi une nouvelle cible liée aux solutions climatiques qui vise à diriger des capitaux vers des activités économiques qui sont de nature à contribuer à l'atténuation des changements climatiques ou à l'adaptation à ceux-ci. Nous rendons compte des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs au moins une fois par an. La stratégie d'investissement climatique de Co-operators est guidée par des principes fondamentaux qui font partie intégrante du mandat confié à Addenda :

- Raison d'être et vision : Notre raison d'être est d'assurer la sécurité financière des Canadiennes et Canadiens et de nos collectivités. Notre vision est d'être un levier pour une société résiliente et durable.
- Fondement scientifique : Nos positions respectent l'Accord de Paris et s'inspirent des meilleures connaissances scientifiques.
- Leadership : Nous faisons résolument progresser les pratiques d'investissement qui prennent en compte les efforts d'atténuation et de résilience climatiques.
- Influence : En tant que propriétaires d'actifs, nous soutenons activement, dans une visée collaborative, la mise en œuvre de politiques publiques et l'utilisation de nos ressources et de nos capacités.
- Cohérence : Nos politiques et pratiques sont les mêmes pour toutes nos sociétés et tous nos secteurs d'activité.
- Amélioration continue : Nous avons l'intention de relever nos ambitions en établissant de nouvelles cibles intermédiaires régulièrement.
- Ancrage : Nous envisageons la transition à l'intérieur de l'économie réelle et nous nous concentrons sur ce qui est pertinent pour notre clientèle, nos collectivités et l'économie canadienne.
- Responsabilisation : Nous fixons des cibles claires et ambitieuses pour l'ensemble de notre portefeuille et nous déclarons avec transparence nos progrès, défis et performances.

Co-operators investit ses propres actifs dans le but de générer un rendement financier concurrentiel accompagné de retombées environnementales, sociales et économiques positives. Nous nous engageons à ce que 60 % de nos actifs investis soient consacrés à des investissements d'impact ou de transition climatique d'ici la fin de 2030. Les investissements d'impact cherchent à générer à la fois un rendement financier intéressant et des retombées positives sur le plan social ou environnemental pouvant être mesurées, suivies et communiquées. Pour leur part, les investissements dans la transition climatique sont axés sur les entreprises qui s'engagent en faveur du climat et qui progressent concrètement vers l'atteinte de ces engagements. En 2025, nous avons également établi une nouvelle cible qui vise à augmenter les investissements alloués aux solutions climatiques à 3 milliards de dollars américains d'ici la fin de 2030, par rapport à 2 milliards pour l'année de référence de 2024. Pour en savoir plus sur nos cibles, veuillez consulter la section *Indicateurs et cibles* du rapport.

De plus, en 2025, nous avons lancé le Laboratoire d'accélération de la résilience, qui a pour mandat de démontrer la nécessité et la viabilité des capitaux privés pour financer la résilience climatique au pays. Cette initiative cherche à créer une réserve de financement pour des projets de résilience et d'adaptation des collectivités et des régions de partout au Canada, par l'entremise d'une approche mobilisant l'ensemble de la société par des partenariats multidisciplinaires innovants. À mesure que des projets pilotes de résilience climatique seront mis en place et commenceront à se développer, ils seront inclus dans le suivi du rendement des solutions climatiques.

Par l'intermédiaire d'Addenda, nous sommes également un gestionnaire d'actifs pour une clientèle institutionnelle et de détail et nous visons à soutenir les efforts de notre clientèle pour l'aider à atteindre ses cibles zéro émissions nettes. Addenda s'est jointe à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en 2021 et reste déterminée à rendre compte publiquement de ses progrès par rapport à ses pratiques et objectifs de carboneutralité.

Pour en savoir plus sur la stratégie d'Addenda en matière de climat, d'impact et de développement durable, veuillez consulter le site <http://www.addendacapital.com>.

Assurance

Pour continuer à réaliser notre raison d'être, nous devons prendre en compte les possibilités et risques liés aux changements climatiques dans nos activités de souscription et l'expansion de nos affaires. Nous nous efforçons d'offrir des produits et services conçus pour renforcer la protection de la population canadienne et de nos collectivités. Compte tenu de l'augmentation des risques climatiques, la clientèle doit avoir accès à une assurance adéquate. Mais, au Canada, la protection a toujours été limitée, voire inexistante, pour les populations les plus exposées à ces risques. Nous continuons à proposer notre produit Eau multirisque, le premier produit d'assurance inondation accessible à toute la population canadienne, même aux personnes les plus à risque, et qui couvre aussi les ondes de tempête. Le montant de la prime de ce produit est fixé en fonction du niveau de risque de chaque propriété. Cette façon de faire envoie un signal quant à la nature élevée du risque, dans le but d'inciter les ménages et les collectivités à réduire leurs risques. À la fin de 2025, plus de 745 000 exploitations agricoles, entreprises et ménages canadiens étaient couverts par notre produit Eau multirisque.

Notre garantie SécurFutur^{MC} procure des fonds additionnels pour permettre aux clientes et clients de reconstruire avec résilience après un sinistre. Nous aidons notre clientèle à remplacer sa toiture par une toiture résistante au vent, à la grêle et au feu après un sinistre, et à prendre des mesures préventives supplémentaires, comme l'installation d'un détecteur de fuite d'eau, de pompes de puisard et de parasurtenseurs. Co-operators est le premier assureur au Canada à offrir cet avenant à valeur ajoutée sans frais supplémentaires. Il est offert avec les polices d'assurance habitation, agricole et entreprise admissibles.

En outre, nous avons intégré des principes de circularité dans nos activités de réclamation pour y inclure des pratiques plus durables, comme le séchage sur place, le nettoyage des matériaux souples et l'essai pilote d'un programme de recyclage des pare-chocs et des pare-brise afin de contribuer à la réduction des déchets.

Nous continuons d'innover et de créer des solutions qui nous permettent de mieux comprendre et gérer les risques climatiques et leurs effets sur nos obligations financières au titre des contrats d'assurance. Notre équipe responsable des aléas climatiques et modélisation avancée des risques (CHARM) a créé et utilise des modèles de risque sophistiqués pour comprendre notre degré d'exposition aux dangers climatiques que posent les catastrophes naturelles (inondations, feux de forêt, etc.), planifier les répercussions financières des différents scénarios climatiques et éclairer les décisions en matière de conception et d'offre de produits d'assurance. De plus, nous partageons notre expertise avec d'autres organisations à l'occasion de consultations qui leur permettent de mieux comprendre leur propre exposition aux risques climatiques.

Actions et mobilisation

Les actions et la mobilisation sont un élément clé de notre stratégie climatique. Le changement transformationnel de l'économie générale nécessite des efforts coordonnés entre les gouvernements, les industries et d'autres organisations.

Nos investissements sont un élément central de notre stratégie de collaboration. Addenda collabore avec les entreprises qui composent nos portefeuilles. Cette collaboration inclut un dialogue constructif avec les entreprises et a pour but de favoriser une meilleure communication des informations et une meilleure performance axées sur la réduction des émissions et de contribuer à des composantes de la gouvernance, de la gestion des risques et de la stratégie opérationnelle. De plus, collaborer avec des entreprises qui sont des cheffes de file de la transition climatique nous éclaire davantage sur les pratiques exemplaires en la matière et nous permet d'encourager d'autres entreprises à leur emboîter le pas.

Nous recherchons également des occasions d'épauler notre clientèle. Notre site Web comporte un Centre de ressources qui fournit des conseils de prévention, notamment sur la manière de rester en sécurité en cas d'intempéries extrêmes et de se protéger face aux événements climatiques.

Nous continuons de plaider en faveur de changements systémiques en partenariat avec des organismes tels que : la Fédération canadienne des municipalités, ICLEI Canada, l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques, Un Canada résistant au climat, Intelli-feu^{MC} Canada, Climate Bonds Initiative, le Forum for Insurance Transition to Net Zero des Nations Unies, entre autres.

Intelli-feu est une marque de commerce déposée du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC).

Nous cherchons des occasions de collaborer avec le gouvernement pour préconiser des politiques qui soutiennent la transition climatique. En 2025, Co-operators et Addenda Capital ont cosigné une lettre adressée au premier ministre Mark Carney, dans laquelle ils plaident en faveur d'un renforcement de la tarification du carbone dans l'industrie. La lettre souligne l'importance de politiques qui accélèrent la décarbonation, fournissent des signaux de marché clairs et soutiennent la compétitivité du Canada lors de la transition de l'économie mondiale vers une économie net zéro.

En outre, notre président et chef de la direction, Rob Wesseling, est membre du comité directeur du Forum sur le développement de l'assurance et du conseil consultatif des investisseurs du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Roger Beauchemin, président et chef de la direction d'Addenda, siège aux comités consultatifs de l'initiative Engagement climatique Canada et de l'Institut de la finance durable. La participation de membres de la haute direction à ces fonctions consultatives démontre notre engagement à faire évoluer notre secteur vers un avenir plus durable et résilient.

Analyse de scénarios climatiques

L'analyse de scénarios climatiques est utilisée pour évaluer la résilience de notre stratégie climatique et de notre modèle d'affaires face aux répercussions des risques climatiques. Le développement de ces outils d'analyse de scénario et de simulation de crise pour les assureurs est en constante évolution et nous nous attendons à ce que nos analyses changent et s'améliorent au fur et à mesure que les pratiques exemplaires émergeront du marché.

Assurance de dommages

Dans le cadre de nos activités d'assurance de dommages, nous continuons à peaufiner nos analyses de scénarios climatiques et nos simulations de crise qui, depuis 2024, ont donné lieu à l'élaboration de scénarios à long terme. L'incidence potentielle des changements climatiques sur nos activités d'assurance de dommages comprend le risque physique découlant d'une augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques qui pourraient perturber nos activités et accroître nos risques d'assurance. Les risques de transition sont également un facteur à prendre en compte à mesure que l'économie évolue vers une économie à faibles émissions de carbone et, à ce titre, ces deux types de risques sont pris en compte dans les scénarios ci-dessous. Nous nous sommes appuyés sur le rapport « Utiliser l'analyse de scénarios pour évaluer les risques liés à la transition climatique », publié en 2022 par la Banque du Canada et le BSIF, pour établir des scénarios de risque de transition qui cadrent avec les engagements pris aux termes de l'Accord de Paris.

Analyse à court terme

Depuis 2025, les risques climatiques sont explicitement quantifiés dans le cadre de notre évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un processus qui tient compte des risques à l'échelle de l'entreprise sur une durée d'un an au 99,5^e centile et qui est aligné à la propension de l'entreprise à prendre des risques sur le capital. Tant les risques physiques que les risques de transition ont été modélisés en analysant la variabilité autour des hypothèses sur les changements climatiques. Si la quantification du risque lié aux changements climatiques sur une seule année n'est pas significative en soi, l'intégration de ce risque dans le processus ORSA signifie que l'entreprise détient un montant de capital supérieur pour couvrir ce risque.

Analyse à moyen terme

Ce scénario a été présenté à la haute direction et au comité du risque dans leur rapport sur l'examen de la santé financière (ESF), lequel porte sur un horizon de cinq ans. Ce scénario envisage les catastrophes que peuvent entraîner de multiples risques. Les changements climatiques ont également une incidence sur nos sinistres anticipés découlant des événements majeurs, ce qui entraîne une augmentation des coûts de réassurance.

L'analyse a utilisé un modèle stochastique de catastrophe interne qui est calibré selon des données historiques. Toutes les hypothèses ont été modélisées au niveau national, mais certaines hypothèses de risque physique sont dérivées de modèles qui prennent en compte la situation météorologique de façon plus détaillée. L'évaluation de l'incidence est effectuée au niveau de risque du 99^e centile (solvabilité) et du 95^e centile (continuité de l'exploitation). Les niveaux de risque testés sont plus élevés que les exigences minimales de l'ESF, car nous pensons qu'une modélisation plus rigoureuse nous permet de mieux planifier ces risques, de les atténuer et d'y répondre. Bien que cette analyse ait permis de conclure que nos activités d'assurance de dommages restaient solvables dans les scénarios testés, elle a aussi révélé les potentielles répercussions financières négatives des changements climatiques qui peuvent être réduites par des interventions de gestion.

Analyse à long terme

En 2024, nous avons élaboré une nouvelle analyse à long terme sur un horizon de trente ans. En ce qui concerne les risques physiques, nous avons choisi le scénario de profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP) 8.5 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) afin de fixer une limite supérieure à la quantification des risques physiques liés au climat. L'analyse a été actualisée en 2025 à partir du profil actuel de l'entreprise. En 2026, nous prévoyons tester d'autres scénarios. Pour ce qui est de l'analyse du risque de transition, nous avons sélectionné une série de scénarios tirés du rapport susmentionné du BSIF et de la Banque du Canada. Nos hypothèses concernant le risque physique et le risque de transition sont entachées d'une grande incertitude. Bien que cette analyse ait permis de conclure que nos activités d'assurance de dommages restaient solvables dans les scénarios testés, elle a aussi révélé les répercussions financières négatives des changements climatiques qui peuvent être réduites par des interventions de gestion.

Assurance vie

Dans son rapport sur l'examen de la santé financière, notre branche d'assurance vie a inclus un scénario de solvabilité lié aux changements climatiques sur un horizon de cinq ans. Ce rapport a été présenté à la haute direction et au comité du risque. L'incidence potentielle des changements climatiques sur nos activités d'assurance vie comprend l'augmentation des risques pour la santé et la vie découlant des phénomènes météorologiques extrêmes, le renforcement des obligations au titre des contrats d'assurance par suite de résultats techniques défavorables, de dépenses générales plus élevées, et de perturbations économiques, y compris la dévaluation des actifs exposés aux industries liées aux combustibles fossiles. Nous estimons que les risques de mortalité et de morbidité sont les risques de souscription les plus susceptibles de se matérialiser.

L'analyse de scénario pour 2025 a utilisé des chocs de mortalité et de morbidité plus sévères que l'année précédente, ce qui nous a permis d'examiner l'incidence d'un scénario plus défavorable. Les risques physiques et de transition ont été pris en compte. Les hypothèses retenues comprennent des taux de mortalité et de morbidité défavorables, une hausse des dépenses, l'élargissement des écarts de crédit/défaut d'actif et une dépréciation de la valeur marchande des actifs liés à l'industrie des combustibles fossiles. Le scénario choisi devrait être au moins le 95^e centile sur l'horizon du scénario. Les sources utilisées pour le scénario comprennent le récent exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques du BSIF et le document de norme de pratique de l'Institut canadien des actuaires.

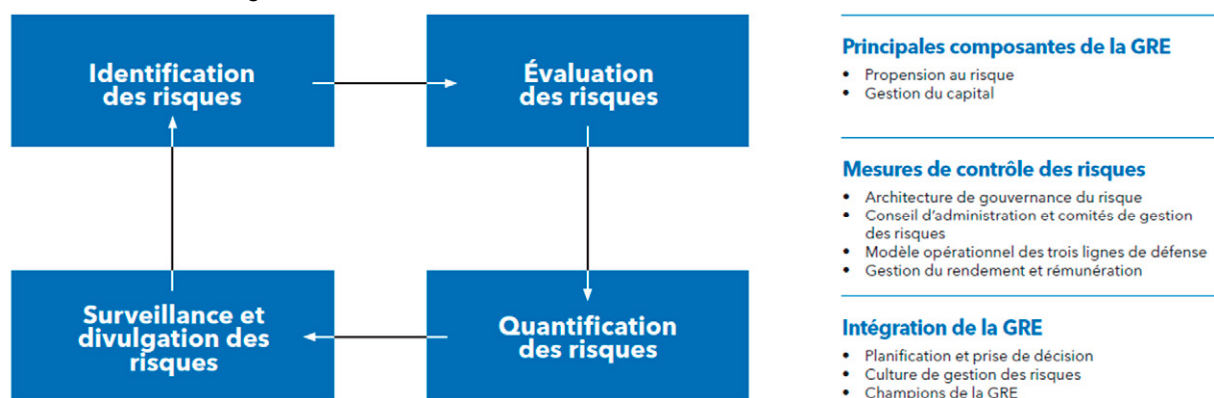
Ce scénario a été calibré comme un scénario de solvabilité. Des changements climatiques sévères pourraient plausiblement remettre en cause les résultats de la compagnie sur les plans de la mortalité et de la morbidité au niveau testé; toutefois, nos activités d'assurance vie sont restées solvables et ont largement respecté les exigences de capital réglementaire dans le cadre de ce scénario.

Gestion des risques

Les risques climatiques font partie intégrante du cadre global de gestion des risques de l'organisation et des mécanismes d'évaluation connexes. Nos pratiques de gestion des risques sont influencées par notre identité coopérative. Nous appliquons une approche consultative et axée sur la collectivité qui privilégie une vision globale de nos activités à long terme et qui cherche à intégrer les principes du développement durable, conformément à notre politique en la matière.

L'utilisation efficace du cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) nous permettra d'harmoniser notre propension au risque, nos plans de gestion du capital, nos stratégies d'affaires et nos plans opérationnels. Notre énoncé de propension aux risques climatiques, qui a été approuvé par la haute direction en 2024, est formulé conformément aux principes établis dans le Cadre de la propension au risque. À mesure que les risques et les stratégies évoluent, notre cycle continu d'identification, d'évaluation, de quantification, de surveillance et de signalement des risques fait en sorte que nous pouvons nous adapter aux changements qui surviennent au sein de notre organisation et de notre contexte opérationnel. Un ensemble complet de contrôles vient appuyer notre approche globale en matière de GRE. Comme la GRE est intégrée, nos activités dans ce domaine n'ont pas lieu en vase clos; elles sont au contraire inscrites dans nos activités commerciales et bien ancrées dans notre culture de gestion des risques.

Nous gérons les risques liés aux changements climatiques selon leur importance relative, afin que ces risques soient identifiés, évalués et gérés en fonction de leur impact potentiel sur notre situation financière, nos activités et nos objectifs stratégiques. En 2024, nous avons procédé à une évaluation de l'importance relative financière afin d'établir les risques et les occasions climatiques qui pourraient raisonnablement affecter la situation financière, les rendements ou les flux de trésorerie. Cette évaluation a été réalisée au moyen de sondages auprès des parties prenantes et a fourni de l'information utile sur la probabilité et l'ampleur de l'incidence financière que pourrait raisonnablement avoir un risque ou une occasion sur l'organisation.



Notre processus d'évaluation des risques nous permet de déterminer si les risques sont suffisamment atténués, d'évaluer l'efficacité de nos mesures de contrôle, de reconnaître les dépendances que nous pourrions avoir et de discuter des autres solutions d'atténuation.

Notre surveillance et notre signalement des risques sont conçus pour fournir, en temps utile, des renseignements pertinents et précis sur nos risques importants. Par exemple, notre tableau de bord des risques fournit une comparaison de l'évolution de notre profil de risque par rapport à notre propension au risque. Nos exercices de simulation de crise, qui incluent des scénarios liés aux changements climatiques, tiennent compte de l'identification et de l'évaluation des mesures de contrôle des risques visant à réduire l'exposition.

Par définition, les principaux risques représentent des risques qui pourraient nous empêcher de réaliser notre vision ou nos objectifs stratégiques. Ils sont évalués à titre résiduel, en fonction des mesures de contrôle que nous avons mises en place pour les atténuer. Les principaux risques sont actualisés par la haute direction tous les deux ans, par le biais d'un sondage sur les risques et la participation à un atelier sur le sujet. Ce processus a été mené pour la dernière fois en 2024 et est confirmé chaque année dans le cadre du processus ORSA. En outre, nos risques principaux et émergents sont synthétisés dans un rapport présenté au comité du risque qui met en évidence les effets potentiels du risque et les raisons pour lesquelles il est important. Les répercussions des changements climatiques sont considérées comme l'un des principaux risques auxquels est exposée notre organisation à long terme.

Nous suivons un modèle de « trois lignes de défense » qui précise les rôles importants et complémentaires que jouent toutes nos unités opérationnelles dans la gestion des risques. Ce modèle est conçu pour aider le conseil et la haute direction à s'acquitter de leurs obligations relativement à la gestion des risques. Nous cherchons à appliquer cette approche de gestion à tous les risques liés aux changements climatiques.

Première ligne : Responsable des risques et de leur gestion, elle établit et met en œuvre des mesures de contrôle et d'atténuation des risques en temps opportun. La première ligne de défense est constituée des unités opérationnelles et des fonctions névralgiques, qui partagent la responsabilité de l'exécution des activités. Elle a les responsabilités suivantes :

- Identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques et produire des rapports connexes conformément aux politiques établies de gestion des risques et à la propension au risque
- Mettre en œuvre des mesures correctives en temps opportun pour remédier aux lacunes quant aux processus et aux contrôles en place
- Doter l'entreprise des capacités adéquates pour gérer ses risques
- Coordonner la stratégie de l'entreprise avec sa propension au risque
- Soutenir une culture de gestion des risques bien ancrée

Deuxième ligne : Elle supervise, valide et oriente la mise en œuvre de pratiques de gestion des risques au sein de la première ligne, et produit des rapports à ce sujet. La deuxième ligne de défense ne participe pas activement à la gestion opérationnelle et touche notamment la gestion des risques de l'entreprise, la conformité, la gouvernance d'entreprise, le contrôle financier, les services juridiques, les ressources humaines, la fiscalité et les autres domaines liés aux fonctions de contrôle à l'échelle du groupe de sociétés. Elle a les responsabilités suivantes :

- Fournir des conseils, des outils et un soutien à l'intérieur de son domaine d'expertise
- Établir des cadres de gestion des risques et de propension au risque
- Effectuer la supervision pour veiller à l'efficacité des pratiques de gestion des risques de la première ligne de défense
- Assurer la surveillance et produire des rapports sur le niveau de risque de l'entreprise par rapport à la propension au risque établie

Troisième ligne : Elle fournit une assurance indépendante de l'efficacité des processus de gestion et de contrôle des risques au sein des première et deuxième lignes. La troisième ligne de défense est constituée de l'audit interne. Elle fournit au conseil d'administration et à la haute direction une assurance indépendante de l'efficacité des politiques, procédures et pratiques de gestion des risques. L'audit évalue l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des mesures de contrôle, notamment des méthodes utilisées par les deux autres lignes pour réaliser les objectifs de gestion et de contrôle des risques.

Activités en 2025

En 2025, nous avons poursuivi notre travail pour veiller à ce que notre gouvernance, nos pratiques de gestion des risques et nos rapports respectent la ligne directrice B-15 devant être mise en œuvre dans notre organisation au cours de l'année financière 2025. Cette mise en œuvre suppose de rédiger un cadre de gestion des risques climatiques qui décrit l'approche adoptée pour la gestion des risques climatiques auxquels est confrontée l'organisation et de fournir une vue d'ensemble des règles générales de gouvernance, de surveillance et de contrôle du risque qui établissent comment la gestion des risques liés aux changements climatiques est intégrée dans nos pratiques de gestion des risques.

Nous avons continué de préparer les relevés sur les risques climatiques du BSIF requis pour l'année financière 2025. Ces relevés ont pour objectif de recueillir des données normalisées sur les émissions et les expositions climatiques qui permettront au BSIF de mettre en œuvre des activités d'élaboration de politiques, de réglementation et de surveillance prudentielle fondées sur des données probantes en ce qui concerne la gestion des risques climatiques. Ces relevés viendront quantifier notre exposition aux risques physiques et de transition, qu'ils soient potentiels ou matérialisés.

Approche de gestion des risques climatiques

Co-operators adopte une approche de gestion des risques climatiques pour ses placements et ses activités d'assurance. Cette approche contribue au processus global de gestion des risques afin de limiter au maximum les répercussions des risques climatiques.

Placements

La politique de placement de Co-operators guide notre approche globale de la gestion des placements, y compris la gestion des risques et les politiques liés aux investissements d'impact, dans le développement durable et dans la transition climatique. Le conseil d'administration exerce ses responsabilités à l'égard de ces politiques par le biais du comité du risque. Le comité de gestion des placements joue également un rôle clé en fournissant l'orientation stratégique et en surveillant les activités de placement de l'organisation. Notre société de gestion de placements, Addenda, est responsable de la mise en œuvre de ces politiques. Addenda surveille en permanence les divers risques et occasions liés à la durabilité et à la transition climatique en ce qui concerne ses investissements. La société est déterminée à faire évoluer ses pratiques et à intégrer ces risques et ces occasions à ses pratiques de composition de portefeuille, d'évaluation et de gestion des risques, améliorant ainsi la résilience et le rendement à long terme de ses portefeuilles d'investissement. Ses équipes de placement soutiennent cette intégration et élaborent, pour chaque classe d'actifs, une approche personnalisée arrimée à ses processus uniques d'investissement, le cas échéant.

Assurance

Co-operators consacre des ressources importantes pour anticiper les nombreuses incidences des changements climatiques et s'y préparer. Nous préservons notre capital tout en gérant nos coûts à l'aide de mécanismes de transfert du risque, comme la réassurance. Pour ce qui est de nos activités d'assurance de dommages, les protections de réassurance sont établies en fonction de certains seuils d'engagement, de manière à protéger nos entités d'assurance contre les pertes excessives en cas de catastrophe. Nos compagnies d'assurance sont responsables de contrôler leur engagement à l'égard des catastrophes de manière individuelle et de définir leurs besoins de réassurance en fonction de notre propension au risque et de notre profil de capitaux en général. De plus, notre exposition au risque de crédit de contreparties est atténuée grâce à la répartition de notre programme de réassurance entre plusieurs partenaires de confiance et aux normes financières strictes qui délimitent leur admissibilité.

L'importance et le moment de survenance des impacts climatiques sur nos traités de réassurance dépendent de nombreux facteurs, y compris les efforts mondiaux en matière d'atténuation et d'adaptation, les catastrophes naturelles liées au climat mondial, la répartition géographique de notre portefeuille, les produits et garanties d'assurance, le type de risque, etc. Il existe une incertitude inhérente à la modélisation des dangers naturels et des changements climatiques. Notre stratégie de réassurance de catastrophe repose sur une perspective à relativement court terme, les traités étant généralement conclus pour des périodes d'un an. Cela correspond à la nature à court terme des contrats d'assurance de dommages en première ligne de même qu'à notre capacité à en modifier le prix chaque année (et à gérer en continu le portefeuille de contrats de base). Cependant, nous reconnaissons que les risques climatiques sont présents dans des scénarios à court, moyen et long termes et qu'ils ont le potentiel de nuire à notre rentabilité et à la capacité à incarner notre raison d'être. Notre programme de réassurance de catastrophe en assurance des biens nous aide à gérer l'incidence financière de ces événements en nous permettant de recevoir les indemnisations des réassureurs lorsque les événements dépassent la priorité établie dans notre traité de réassurance. Les réassureurs sont conscients de l'impact des changements climatiques. Ils en tiennent compte dans leur tarification et leur capacité de réassurance.

Indicateurs et cibles

Nous utilisons de nombreux indicateurs et avons établi des cibles pour gérer les possibilités et risques liés aux changements climatiques dans le cadre de nos opérations commerciales et de nos activités de placement.

Cibles et indicateurs utilisés pour évaluer les possibilités et risques liés aux changements climatiques

Indicateur	Description	Cible	Cible intermédiaire	Année de référence	Résultats pour l'année de référence	Résultats 2025	Variation par rapport à l'année de référence
Émissions issues de nos activités (tonnes d'équivalent dioxyde de carbone)	Notre cible comprend les portées 1, 2 et 3, à l'exclusion de la catégorie 15, qui est incluse dans notre cible de placement.	Objectif zéro émissions nettes d'ici 2040	Réduction de 45 % d'ici 2030	2019	31 575 ¹	20,275	-35.8%
Émissions issues de nos placements (tonnes d'équivalent dioxyde de carbone)	Nous aspirons à ce que l'ensemble de notre portefeuille de placements atteigne notre objectif zéro émissions nettes. Les résultats comprennent les émissions de portée 1 et 2 des actions cotées en bourse, des obligations de sociétés et des émissions de portée 1 de la dette souveraine. À l'heure actuelle, nous n'avons pas de cible intermédiaire quant aux émissions absolues liées à nos placements. En revanche, les cibles d'intensité à la ligne suivante nous permettent de suivre nos progrès.	Objectif zéro émissions nettes d'ici 2050	s. o.	2020	485,238	572,632	+87 394
Intensité des émissions liées à nos placements (tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars investis)	Pour suivre nos progrès vers le net zéro, nous avons établi des cibles d'intensité intermédiaires. Ces deux cibles ne touchent que les actions cotées en bourse et les obligations de sociétés.	s. o.	Réduction de 25 % d'ici 2025	2020	44.8	39.3	-12.3%
		s. o.	Réduction de 40 % d'ici 2029	2020	44.8	39.3	-12.3%
Pourcentage des investissements d'impact ou de transition climatique	Le pourcentage de notre portefeuille de placements total qui est placé dans des investissements d'impact ou de transition climatique, lesquels contribuent tous à créer des collectivités plus résilientes et durables.	60 % d'ici 2030	50 % d'ici 2026	s. o.	s. o.	60.2%	s. o.
Montant investi dans des solutions climatiques	Nous voulons accroître nos investissements dans les solutions climatiques définies par l'Alliance des propriétaires d'actifs net-zéro.	3 milliards \$ US d'ici 2030	s. o.	2024	2 milliards \$ US	2,44 milliard \$ US	+0,44 milliard \$ US
Nombre de discussions ciblées avec des investisseurs	Nous souhaitons établir un dialogue permanent (au moins une fois tous les deux ans) avec les sociétés qui contribuent le plus aux émissions du portefeuille au sujet de leurs plans et mesures de transition climatique.	20 ²	s. o.	s. o.	s. o.	28	s. o.

¹ Les résultats pour l'année de référence ont été retraités; des explications supplémentaires sont fournies dans la section *Inventaire d'émissions de carbone de nos activités*.

² Cette cible est établie tous les deux ans, et non chaque année.

Cibles opérationnelles

Nous avons comme cible de réduire les émissions issues à nos activités de 45 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence de 2019 pour arriver à zéro émissions nettes au plus tard en 2040. Cela comprend à la fois les émissions directes (portée 1) et indirectes (portées 2 et 3), y compris les émissions provenant des bureaux administratifs, des bureaux des ventes au détail, du parc automobile et des déplacements d'affaires. Afin de démontrer notre influence et d'adopter une comptabilité carbone qui correspond aux modes de travail hybride et virtuel, notre cible comprend aussi les émissions attribuables au télétravail, aux déplacements du personnel pour se rendre au travail, ainsi qu'au matériel et aux services informatiques.

Cibles d'investissement

Nos actifs investis constituent un levier contribuant à lutter contre les changements climatiques pour un avenir net zéro. En 2025, nous n'avons pas pu atteindre notre cible intermédiaire de réduction de 25 % de l'intensité des émissions financées de nos investissements par rapport à l'année de référence 2020 (portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes et d'obligations de sociétés cotées en bourse). À la fin de l'année 2025, nous avons atteint une réduction de 12,3 %. Ce résultat était en partie attribuable au fait qu'en 2020 (année de référence), les émissions étaient inférieures à la normale en raison du ralentissement des activités économiques causé par la pandémie. De plus, la décarbonation des économies mondiale et canadienne est plus lente que prévu. Il souligne la nécessité d'accélérer la décarbonation dans l'ensemble de l'économie et d'améliorer les moteurs politiques et les pratiques du secteur. Co-operators et Addenda Capital consultent activement les décideurs politiques et les entreprises afin d'accélérer les investissements dans la transition climatique et de faire progresser les entreprises de manière plus importante vers l'objectif de zéro émissions nettes.

L'un des principaux défis liés au calcul des émissions financées réside dans le caractère limité des informations fournies et des méthodes actuellement utilisées pour les obligations vertes. Les obligations vertes sont des instruments à revenu fixe destinés à financer des projets bénéfiques à l'environnement, ayant trait notamment aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et aux infrastructures résilientes aux changements climatiques. Aux fins de l'inventaire des émissions de carbone, elles sont toutefois traitées de la même manière qu'une dette conventionnelle, les émissions étant imputées au profil global d'émissions de l'émetteur plutôt qu'à l'utilisation du produit de l'émission. Étant donné que les émetteurs d'obligations vertes proviennent de tous les secteurs, y compris de nombreuses entreprises fortement émettrices qui utilisent ces instruments pour financer leur décarbonation, cette approche risque de surestimer les émissions financées liées à ces obligations, ce qui reflète une limite méthodologique connue tandis que les normes continuent d'évoluer. Nous espérons qu'il y aura, dans l'avenir, une plus grande cohérence et une meilleure disponibilité des données concernant les projets financés par des obligations vertes. En 2025, les obligations vertes représentaient 19 % du total des émissions financées de nos portefeuilles d'actions et d'obligations de sociétés cotées en bourse. Au-delà des indicateurs relatifs aux émissions financées, nous accordons également la priorité aux répercussions sur l'économie réelle et à la transition climatique, domaines dans lesquels les obligations vertes jouent un rôle important, car elles permettent d'orienter les capitaux vers des investissements qui favorisent des réductions significatives des émissions à l'échelle de l'économie.

En 2025, nous avons défini une nouvelle cible intermédiaire en vue de réduire de 40 % l'intensité des émissions financées de nos investissements par rapport aux niveaux de 2020 (portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes et d'obligations de sociétés cotées en bourse) à atteindre d'ici fin 2029. Nous continuons à tout mettre en œuvre pour atteindre notre objectif de zéro émissions nettes pour l'ensemble de notre portefeuille d'investissement d'ici 2050 au plus tard. En cours de route, nous fixerons de nouvelles cibles intermédiaires et publierons nos progrès.

Nous avons pour cible de consacrer 60 % de nos actifs investis à des investissements d'impact ou de transition climatique d'ici 2030, avec une cible intermédiaire de 50 % d'ici 2026 (dépassée en 2025); toutefois, cet indicateur continuera d'être suivi d'année en année, à mesure que la composition de notre portefeuille évoluera. Cette cible est calculée sur la base du total des actifs investis, moins les montants liés aux participations ne donnant pas le contrôle des fonds communs inclus dans les états financiers consolidés. Pour 2025, le résultat de 60,2 % (52,6 % en 2024) correspond à 8,7 milliards de dollars (7,1 milliards de dollars en 2024).

En 2025, nous avons établi une nouvelle cible qui vise à augmenter les investissements alloués aux solutions climatiques à 3 milliards de dollars américains d'ici la fin de 2030, par rapport à 2 milliards pour l'année de référence de 2024. Les investissements dans des solutions climatiques sont définis par l'Alliance des propriétaires d'actifs net-zéro (NZAOA) comme des investissements dans des activités économiques qui sont de nature à contribuer à l'atténuation des changements climatiques (incluant la transition climatique) ou à l'adaptation aux changements climatiques, conformément aux taxonomies existantes du développement durable liées au climat et à d'autres cadres généralement reconnus liés au climat.

Nous avons fixé une cible liée à nos engagements auprès des investisseurs et investisseuses afin d'évaluer nos efforts de promotion de l'action climatique qui incite les conseils d'administration et les directions des entreprises à gérer leurs risques climatiques et à transformer leurs modèles d'affaires. Cette cible est permanente et nous souhaitons engager un dialogue avec 20 entreprises (au moins une fois tous les deux ans) qui contribuent le plus aux émissions de notre portefeuille. En 2025, nous avons atteint cette cible, mais ce travail de mobilisation continuera de nous aider à réaliser nos cibles à long terme.

Inventaire des émissions de carbone de Co-operators

Le tableau suivant résume nos émissions brutes absolues de gaz à effet de serre :

Émissions issues de nos activités (t éq. CO ₂)	2025	2024 ³
Portée 1		
Bureaux administratifs		
Mazout	5	2
Gaz naturel	1,167	1,260
Parc automobile	427	410
Total (portée 1)	1,599	1,672
Portée 2		
Bureaux administratifs		
Électricité ⁴	1,995	2,187
Vapeur	81	74
Total (portée 2)	2,076	2,261
Portée 3 - activités		
Catégorie 1 - Produits et services achetés		
Services informatiques	1,722	1,853
Catégorie 2 - Biens d'équipement		
Biens informatiques	542	1,435
Catégorie 6 - Voyages d'affaires		
Déplacements en auto	454	417
Déplacements en avion	2,928	3,104
Catégorie 7 - Déplacements des employés		
Déplacements des employés	3,142	2,809
Travail à domicile	2,987	2,919
Catégorie 14 - Franchises		
Bureaux des ventes au détail	4,825	4,805
Total (portée 3 - activités)	16,600	17,342
Émissions totales issues de nos activités	20,275	21,275
Émissions liées aux placements (t éq. CO₂)	2025	2024 ⁵
Portée 3, catégorie 15 - Placements⁶	572,632	531,357
Émissions totales (t éq. CO₂)	2025	2024 ^{3,5}
Total des émissions	592,907	552,632 ₃

Les chiffres ont été retraités; des explications supplémentaires sont fournies dans la section *Inventaire d'émissions de carbone de nos activités*.

⁴ Les émissions de portée 2 liées à la consommation d'électricité sont calculées à l'aide de la méthode fondée sur l'emplacement. Bien qu'aucun instrument contractuel n'a été conclu pour l'année en cours ou l'année précédente concernant notre propre consommation d'électricité, nous avons, pour ces deux années, acheté des certificats d'énergie renouvelable (CER) pour nos bureaux des ventes au détail équivalant au coût total estimé de leur consommation électrique.

⁵ Les chiffres ont été retraités; des explications supplémentaires sont fournies dans la section *Inventaire d'émissions de carbone de nos investissements*.

⁶ Comprend les émissions de portée 1 et 2 des actions cotées en bourse, des obligations de sociétés et des émissions de portée 1 de la dette souveraine.

Inventaire d'émissions de carbone de nos activités

Rendement

À la fin de 2025, nos émissions de gaz à effet de serre étaient 35,8 % moins élevées que les niveaux de 2019, année de référence (2024 - en baisse de 32,6 % après retraitement). Les hausses, qui ont été enregistrées dans les catégories du télétravail et des déplacements entre le travail et le domicile, s'expliquent par l'accroissement des activités commerciales et une présence accrue dans les bureaux administratifs. Elles ont été neutralisées par d'importantes réductions des émissions provenant des biens informatiques, une résultante d'un changement opéré par l'un de nos principaux fournisseurs qui a revu sa méthodologie liée à l'empreinte carbone de ses produits, et par une légère diminution liée à la consommation d'énergie des bureaux administratifs, aux services informatiques et au transport aérien.

En 2025, nous avons continué de collaborer avec les différentes unités opérationnelles de l'entreprise pour trouver et mettre en œuvre des initiatives qui nous permettront d'aller au bout de notre engagement net zéro. Nous avons mené une deuxième enquête cible auprès de fournisseurs TI, qui portait sur les émissions de carbone. Nous avons réalisé une analyse qui a montré que notre réduction des émissions liées au transport aérien (depuis notre année de référence) pourrait contribuer de façon importante à l'atteinte de notre cible intermédiaire, si nous maintenons ces réductions dans les années à venir. Le rapport préconisait une approche réfléchie des voyages d'affaires, notamment l'évaluation du besoin de se déplacer et des autres options, comme le train et la tenue de rencontres virtuelles. Pour atteindre nos cibles, nous devons faire un effort collectif au sein de l'organisation et dans la société en général. Nous continuons à chercher de nouvelles façons de réduire nos émissions à l'interne tout en prônant une transformation de la chaîne de valeur et un changement sociétal.

Les inventaires de nos émissions absolues de gaz à effet de serre provenant de nos activités, ventilées selon nos deux branches d'assurance, sont disponibles à l'annexe 1.

Retraitements

Les résultats pour 2024 ont été retraités à hauteur 21 275 t éq. CO₂. Les résultats publiés précédemment étaient de 21 816 t éq. CO₂. Ces retraitements découlent des changements suivants :

- L'indice de forçage radiatif recommandé de 1,7, qui remplace la valeur de 1,9, a été appliqué à tous les résultats antérieurs, y compris ceux de 2024. L'indice de forçage radiatif tient compte des effets des déplacements en avion autres que ceux liés au CO₂. Bien que les preuves scientifiques de ces répercussions doivent encore être établies, le gouvernement britannique (qui publie les facteurs d'émissions pour les vols) recommande d'appliquer ce facteur à tous les vols. Pour en savoir plus, consultez la page 107 du rapport de 2025 *Government Greenhouse Gas Conversion Factors for Company Reporting* (en anglais seulement).
- Actualisation des facteurs d'émissions liés à la production d'électricité d'après les plus récentes données disponibles (2023) du Rapport d'inventaire national du Canada.
- Actualisation des résultats de la consommation d'énergie dans les petits bureaux administratifs et les bureaux des ventes au détail, qui utilisent les plus récentes données disponibles sur l'intensité énergétique (2022) dérivées de la Base de données complète sur la consommation d'énergie du Canada.
- Actualisation des résultats de la consommation d'énergie dans les grands bureaux administratifs en intégrant une petite partie de la consommation mesurée en fin d'année, qui avait auparavant été estimée.
- Rectification de la superficie en pieds carrés utilisée pour calculer au prorata la consommation d'énergie d'un seul bureau administratif.

Les résultats, pour notre année de référence 2019, ont également été retraités en raison de la modification de l'indice de forçage radiatif applicable aux émissions liées au transport aérien, décrite ci-dessus. Le résultat pour l'année de référence précédemment publié était de 32 126 t éq. CO₂, tandis que le résultat retraité pour l'année de référence est de 31 575 t éq. CO₂. Bien que cette variation n'ait pas dépassé le seuil d'importance prévu par notre politique (5 %) après recalcul du résultat pour l'année de référence, nous avons, conformément à cette politique, choisi de retraiter le résultat pour l'année de référence afin de garantir la cohérence de nos résultats dans le temps et de renforcer l'intégrité de nos résultats par rapport à notre objectif.

Carboneutralité

En 2020, nos activités étaient carboneutres par rapport à notre périmètre de référence défini à ce moment-là, et depuis 2021 nous avons maintenu la carboneutralité par rapport au périmètre, dans sa version révisée. Nous avons atteint la carboneutralité par les moyens suivants :

- Achat de certificats d'énergie renouvelable (CER) et de compensations carbone spécifiquement pour nos bureaux des ventes au détail afin de les rendre « carboneutres ».
- Achat de compensations carbone d'un montant équivalant au reste de nos émissions totales des portées 1, 2 et 3.

Nous exigeons que les compensations carbone que nous achetons répondent aux critères d'une norme de vérification reconnue afin d'en garantir l'additionnalité, l'exactitude, la permanence et l'absence de préjudice social ou environnemental important. Au-delà de la vérification, nous examinons à la loupe les publications dans les médias, les publications universitaires et les évaluations réalisées par des organisations non gouvernementales concernant les projets de compensations carbone, et nous évitons les projets dont la qualité des compensations est remise en question. Les compensations que nous utilisons sont également consignées dans des registres publics pour garantir qu'elles sont uniques et ne sont pas comptées en double. Les compensations carbone achetées en 2025 provenaient entre autres :

- Des certificats d'énergie renouvelable pour nos bureaux des ventes au détail, correspondant à la consommation d'électricité estimée de ces bureaux en 2025. L'électricité renouvelable est certifiée Ecologo, et la majeure partie est générée à même le réseau électrique local.
- Des crédits carbone issus de deux projets d'approvisionnement en eau potable, destinés à compenser les émissions provenant d'autres sources d'énergie utilisées dans nos bureaux des ventes au détail (gaz naturel et mazout) en 2025, l'un en Zambie et l'autre en Éthiopie. Chacun de ces projets s'appuie sur la norme *Gold Standard Technologies And Practices To Displace Decentralized Thermal Energy Consumption*, versions 2 à 3.1, une méthodologie approuvée par le Conseil de l'intégrité pour le marché volontaire du carbone. Ces projets ont été vérifiés et certifiés selon la *Gold Standard* et permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Des compensations carbone issues d'un projet de réutilisation d'actifs d'un montant équivalant au reste de nos émissions totales des portées 1, 2 et 3 en 2024. Ce projet s'appuie sur la documentation du modèle de réduction des déchets (WARM) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis comme méthode de quantification et a été validé conformément à la norme ISO 14064-3:2019 - Gaz à effet de serre – Partie 3. Ces compensations carbone correspondent à des réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Des compensations carbone supplémentaires seront achetées en 2026 pour un montant équivalant au reste de nos émissions totales des portées 1, 2 et 3 en 2024.

Méthodologie

Approche et périmètre

Notre inventaire d'émissions de gaz à effet de serre est calculé en fonction du contrôle opérationnel, tel qu'il est décrit dans le Protocole des gaz à effet de serre mis au point par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development. Le périmètre organisationnel de cet inventaire comprend des données des sociétés mentionnées dans la section *À propos de ce rapport*, à l'exception de PMHC, Edge, SEB et CDA, et représente 98,4 % de nos activités par chiffre d'affaires. Les émissions estimées des sociétés non incluses sont inférieures à notre seuil d'importance.

Les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde de diazote sont incluses dans les totaux, le cas échéant. Les émissions de portée 1 sont produites directement par les activités de notre organisation, incluant les véhicules et les bâtiments qu'elle possède et gère. La portée 2 correspond aux émissions indirectes provenant de l'électricité, de la vapeur, du chauffage et de la climatisation. Les émissions de portée 3 correspondent à toutes les autres émissions indirectes générées d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur de notre organisation. Les émissions liées à l'électricité selon la localisation (champ d'application 2) reflètent l'intensité moyenne des émissions pour le réseau de distribution électrique où la consommation a eu lieu. Les émissions liées à l'électricité calculées selon la méthode fondée sur le marché (champ d'application 2) sont celles qui reflètent les instruments contractuels que nous avons mis en place, comme les CER. Depuis 2022, nous n'achetons plus de CER pour nos bureaux administratifs, alors nos émissions selon l'emplacement et le marché sont les mêmes. Nous continuons à acheter des CER pour nos bureaux des ventes au détail qui font partie de nos émissions de portée 3. Les émissions calculées selon la méthode fondée sur le marché résultant de ces achats sont prises en compte dans le calcul de nos émissions nettes de carbone.

Nous avons atteint notre objectif de devenir carboneutres en 2020 et avons revu notre inventaire d'émissions de carbone en 2021. Les émissions des portées 1 et 2 ont été rajustées pour inclure une estimation des émissions des bureaux de plus petite taille, qui étaient auparavant exclus. Nous avons élargi les sources d'émission du champ d'application 3 pour y inclure les bureaux des ventes au détail, les bureaux de service, les services et les actifs informatiques, le travail à domicile et les trajets résidence-travail. Les déplacements en avion et en auto étaient déjà pris en considération, ce qui ne change pas.

Nous avons choisi 2019 comme année de référence pour nous assurer que nous disposons de données exactes et complètes, dans la mesure du possible, pour chacune des nouvelles sources incluses dans notre inventaire. Il s'agit également de l'année que nous utiliserons pour mesurer nos progrès à l'égard de notre objectif zéro émissions nettes dans nos activités d'ici 2040.

Les catégories de portée 3 ci-dessous ont été exclues de l'inventaire parce qu'elles ne sont pas pertinentes dans le cadre de nos activités selon les méthodes actuelles :

- Transport et distribution en amont (catégorie 4)
- Actifs loués en amont (catégorie 8)
- Transport et distribution en aval (catégorie 9)
- Traitement des produits vendus (catégorie 10)
- Utilisation de produits vendus (catégorie 11)
- Traitement de fin de vie des produits vendus (catégorie 12)
- Actifs loués en aval (catégorie 13)

Les sources d'émission suivantes ont été évaluées et jugées négligeables :

- Émissions fugitives provenant des immeubles (portée 1)
- Émissions fugitives provenant du parc automobile (portée 1)
- Émissions provenant des génératrices des bâtiments (portée 1)
- Émissions en amont provenant du parc automobile (portée 3, catégorie 3)
- Déchets produits par les bureaux administratifs (portée 3, catégorie 5)
- Traitement des eaux usées (portée 3, catégorie 5)
- Voyages d'affaires en train (portée 3, catégorie 6)
- Voyages d'affaires en véhicule de location (portée 3, catégorie 6)
- Déplacements domicile-travail en transport en commun (portée 3, catégorie 7)

Nous nous attendons à ce que les sources d'émissions de portée 3 ci-après soient considérables, mais elles ne sont pas incluses dans notre inventaire pour le moment, car nous n'avons pas suffisamment de données disponibles, les systèmes et processus internes sont encore en cours de développement, et nous attendons l'arrivée des méthodes de comptabilité des émissions :

- Biens et services achetés (à l'exception des services informatiques, qui sont inclus dans notre inventaire) (portée 3, catégorie 1)
- Émissions associées aux règlements (catégorie de portée 3 à déterminer au fur et à mesure de l'élaboration des méthodes)

- Émissions associées à l'assurance, soit les émissions en lien avec notre portefeuille de souscription (portée 3, catégorie 15)

Nous avons commencé à évaluer la possibilité d'inclure les options écoresponsables dans le suivi des émissions liées aux réclamations, et nous continuons de suivre la progression des émissions globales. En 2025, nous avons entrepris des démarches pour mesurer les émissions associées à l'assurance en lien avec nos portefeuilles d'assurance auto et entreprise au sein de nos activités d'assurance de dommages. Nous continuerons d'étudier la possibilité d'élargir notre inventaire.

Mesures et calculs de la consommation

Les données sur la consommation d'énergie (électricité, vapeur et gaz naturel) pour les plus gros bureaux administratifs ont été obtenues à partir de factures de services publics et des dossiers des compagnies de gestion immobilière, et calculées au prorata selon la superficie occupée. La consommation d'énergie des bureaux administratifs de plus petite taille et des bureaux des ventes au détail a été estimée selon la superficie du bureau et l'intensité énergétique. Les données sur l'intensité énergétique pour chaque province ou région proviennent de la Base de données complète sur la consommation d'énergie publiée par Ressources naturelles Canada. Les derniers résultats disponibles portaient sur l'année 2022, et ceux-ci ont été utilisés pour les années subséquentes (2023-2025).

Les données sur les déplacements d'affaires (en kilomètres aériens ou automobiles) ont été obtenues de systèmes de comptabilité internes.

Les émissions provenant des services informatiques ont été mesurées selon les dépenses effectuées. Les services informatiques comprennent les services infonuagiques, les logiciels, les centres de données externes, l'hébergement et les télécommunications. Ils excluent la consultation, la sous-traitance et le matériel compris dans les actifs informatiques. Les actifs informatiques comprennent les ordinateurs portables, les écrans et les imprimantes.

La consommation d'énergie associée au travail à domicile a été estimée au moyen de dossiers des ressources humaines et de chiffres sur l'intensité énergétique provenant du document de travail intitulé Estimating Energy Consumption & GHG Emissions for Remote Workers (en anglais seulement), publié par Anthesis. La consommation de carburant lors des trajets résidence-travail a été estimée au moyen des résultats d'un sondage mené en 2023 auprès du personnel et de dossiers des ressources humaines.

Les chiffres de consommation d'électricité, de gaz naturel, de mazout et d'essence ont été convertis en une autre unité à l'aide des facteurs de conversion des unités des Tables de conversion d'unités d'énergie de la Régie de l'énergie du Canada. La consommation de vapeur a été convertie en consommation de gaz naturel à l'aide du facteur de conversion d'unités dans l'article intitulé Energy Star Portfolio Manager - Portfolio Manager Technical Reference: Thermal Conversion Factors (en anglais seulement) et de l'indicateur d'efficacité au tableau 7 du document Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA).

Calcul des émissions

Toutes les émissions ont été calculées selon les données sur le potentiel de réchauffement climatique à l'horizon 100 ans tirées du Sixième rapport d'évaluation du GIEC (en anglais seulement), qui a été publié en 2021. En 2024, sur recommandation du Greenhouse Gas Management Institute, le potentiel de réchauffement climatique sur 100 ans utilisé pour le méthane est passé du chiffre CH₄ non fossile fourni au chapitre 7 au chiffre CH₄ fourni dans les documents complémentaires. Il en est résulté une très légère modification du résultat de l'année de référence qui n'a pas nécessité d'ajustement.

Les émissions de mazout, de gaz naturel, d'essence et d'électricité ont été calculées au moyen des facteurs d'émissions d'Environnement et Changement climatique Canada dans le Rapport d'inventaire national 1990-2023 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada.

Les émissions provenant des déplacements en avion ont été calculées d'après les facteurs d'émissions du document Greenhouse Gas Reporting : conversion factors 2025 (en anglais seulement), publié par le gouvernement du Royaume-Uni. Ces facteurs d'émissions ont été adaptés pour tenir compte des données sur le potentiel de réchauffement climatique énoncées dans le sixième rapport d'évaluation du GIEC. Des facteurs d'émission pour les déplacements en avion ont été publiés en 2023 et 2024. Toutefois, ils sont basés sur les très faibles facteurs de charge présentés en 2021 par le Royaume-Uni, ce qui augmente les facteurs d'émission. Les facteurs de charge pour les vols au Canada ne cadrent pas avec les données du Royaume-Uni de 2021. C'est pourquoi nous avons utilisé les facteurs d'émission de 2022 dans notre inventaire pour la période 2022-2024. Les émissions sont calculées au moyen d'un indice de forçage radiatif de 1,7, conformément aux recommandations du document de référence sur les facteurs d'émission.

Les émissions provenant des services informatiques ont été estimées d'après les émissions publiées de 23 de nos principaux fournisseurs (par montants dépensés), ce qui représente 77,5 % de nos dépenses dans cette catégorie. Ces émissions nous ont été attribuées selon nos dépenses et le chiffre d'affaires total des fournisseurs. Nous avons utilisé les émissions basées sur la localisation (portée 2) et les émissions avant compensations carbone pour calculer nos émissions liées à ces fournisseurs, ce qui nous a permis d'obtenir un taux d'intensité des émissions brutes sectorielles en tonnes d'équivalent CO₂ (avant compensations) par chiffre d'affaires. Nous l'avons ensuite utilisé pour estimer nos émissions liées à tous les autres fournisseurs.

En calculant nos émissions nettes de carbone, nous avons inclus les émissions selon le marché des fournisseurs de TI sélectionnés et les achats de compensations carbone, ainsi que nos propres achats de CER et de compensations carbone. Dans une optique de prudence, nous avons supposé que tous les autres fournisseurs n'avaient pas acheté d'énergie renouvelable ni de compensations carbone.

Les émissions des actifs informatiques ont été calculées d'après les documents des fabricants sur l'empreinte carbone. En l'absence de tels documents, nous avons utilisé l'empreinte carbone de produits de marque et modèle similaires, dans la mesure du possible.

Inventaire d'émissions de carbone de nos investissements

Le tableau suivant résume nos émissions financées brutes absolues de gaz à effet de serre, ventilées par portée et catégorie d'actifs :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024 ⁹		
	Portée 1	Portée 2	Total ⁷	Portée 1	Portée 2	Total ⁷
Portée 3 - placements						
Actions cotées en bourse	72,004	11,385	83,389	81,743	3,091	84,834
Obligations de sociétés	180,363	13,420	193,783	166,777	3,432	170,209
Dette souveraine ⁸	295,460 non mesurées		295,460	276,314 non mesurées		276,314
Émissions totales liées aux placements (t éq. CO₂)	547,827	24,805	572,632	524,834	6,524	531,357

⁷ Nous ne faisons pas encore le suivi des émissions de portée 3 issues de nos placements en raison de la disponibilité et de la qualité limitées des données.

⁸ La dette souveraine se rapporte à la catégorie d'actifs PCAF®. Nous ne faisons pas encore le suivi des émissions de portée 2 ou 3 liées à la dette souveraine en raison de la disponibilité et de la qualité limitées des données. Ces chiffres sont fournis à titre préliminaire étant donné l'évolution rapide des méthodes d'analyse et de la disponibilité des données.

⁹ Les chiffres ont été retraités; des explications supplémentaires sont fournies dans la section *Inventaire d'émissions de carbone de nos investissements*.

Nous suivons, contrôlons et déclarons l'inventaire d'émissions de carbone de nos investissements et nous nous efforçons de gérer les possibilités et risques liés aux changements climatiques de notre portefeuille d'investissement. L'empreinte carbone de nos investissements représente les GES produits par les sociétés représentées dans nos portefeuilles d'actions cotées en bourse, d'obligations de sociétés et de dette souveraine, qui sont calculées en t éq. CO₂. Nous incluons les émissions des portées 1 (émissions directes de GES) et 2 (émissions indirectes de GES provenant de l'électricité, de la vapeur, du chauffage et de climatisation). Nous ne faisons pas encore le suivi des émissions de portée 3 de nos investissements en raison de la disponibilité et de la qualité limitées des données.

Retraitements

Les résultats pour 2024 ont été retraités à hauteur de 531 357 t éq. CO₂. Les résultats publiés précédemment étaient de 518 801 t éq. CO₂. Les résultats ont été retraités à partir de données plus récentes sur les émissions, communiquées ou estimées par les émetteurs en 2025 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les résultats précédemment publiés s'appuyaient sur des données sur les émissions plus anciennes, disponibles au moment de l'analyse (par exemple, celles de 2023 ou antérieures). Ces retraitements ne touchent que les actions cotées en bourse et les obligations de sociétés; aucune donnée n'a été publiée concernant la dette souveraine.

Méthodologie

Nous utilisons la méthode du groupe Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF®) pour calculer nos émissions financées. Nous présentons ci-après les principales sources de données, les hypothèses et les méthodes appliquées dans notre approche.

Les sources de données utilisées sont les suivantes :

- Données sur les émissions de gaz à effet de serre déclarées et estimées provenant de MSCI ESG Research.
- Données sur les marchés et données fondamentales provenant de Bloomberg.
- Données sur les indices provenant de MSCI et de S&P.
- Inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre
- Données de la Banque mondiale sur le PIB du Canada ajusté en fonction de la parité des pouvoirs d'achat.

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont les plus récentes disponibles au moment de l'analyse (fin d'année 2023 ou 2024) et couvrent les portées 1 et 2 pour les actions et les obligations de sociétés cotées en bourse, ainsi que la portée 1 pour la dette souveraine. Pour améliorer la note de qualité de nos données, lorsque les points de données liés aux émissions n'étaient pas disponibles ou mentionnés par MSCI (p. ex. vérification par une tierce partie des émissions déclarées par une entreprise), nous avons cherché ces renseignements directement dans les bilans publics des entreprises. Toutes les données financières, y compris la valeur de l'entreprise incluant les liquidités, le chiffre d'affaires et la rotation des actifs, proviennent de Bloomberg en date du 31 décembre 2025.

Les catégories d'actifs couvertes comprennent les actions et les obligations de sociétés cotées en bourse, notamment nos actions canadiennes, américaines et internationales, ainsi que nos portefeuilles de fiducie de placement immobilier (FPI) et d'actions privilégiées. Les émissions financées représentent 49 % (47 % en 2024) du total de nos portefeuilles d'actions et d'obligations de sociétés cotées. Nos émissions de dette souveraine couvrent 100 % des obligations (100 % en 2024).

Le calcul des émissions financées tient compte des actifs investis à l'échelle du groupe de sociétés Co-operators, qui sont détenus et gérés par Addenda. Co-operators détient des investissements privés qui ne sont pas pris en compte dans nos calculs des émissions financées; toutefois, ces investissements sont négligeables par rapport à la valeur totale du portefeuille d'investissement.

Calculs des émissions financées

Nos émissions financées sont calculées en fonction du contrôle opérationnel, conformément à notre approche pour les émissions issues des activités. Selon le PCAF, le contrôle opérationnel est le fait de disposer du pouvoir de mettre en place et d'appliquer des politiques opérationnelles.

Dans le cas des entreprises disposant de données sur les émissions déclarées ou estimées provenant de MSCI ESG Research et d'une valeur d'entreprise incluant les liquidités provenant de Bloomberg, nous avons utilisé les émissions totales les plus récentes des portées 1 et 2 de chaque entreprise, multipliées par le montant que Co-operators a investi dans l'entreprise et divisées par la valeur d'entreprise incluant les liquidités.

Dans le cas des entreprises n'ayant pas de données sur les émissions déclarées ou estimées provenant de MSCI ESG Research, nous avons estimé notre part des émissions financées de chaque société en multipliant l'intensité moyenne des émissions de carbone au niveau des sous-industries du système de classification GICS provenant de MSCI ESG Research, les ratios de rotation de l'actif au niveau des industries de la classification GICS provenant de Bloomberg, et le montant que Co-operators a investi dans la société en question (selon l'option 3c de la méthodologie du PCAF pour le calcul des émissions financées des actions et des obligations cotées en bourse).

En raison du manque de cohérence des données ayant trait à l'affectation des fonds au niveau des projets et de l'évolution des méthodes, les émissions financées par les obligations vertes sont présentement calculées selon la même approche au niveau de l'émetteur que celle utilisée pour les émissions d'actions de sociétés conventionnelles. Les lacunes en matière de données persistent non seulement du côté des émissions (comme les données primaires sur les activités physiques liées à la construction et à l'exploitation des projets concernés), mais aussi du côté financier, notamment en ce qui concerne la transparence des structures de financement au niveau des projets et l'affectation des produits de l'émission. Au fil du temps, pendant que les méthodes utilisées parviendront à une certaine maturité, nous continuerons à affiner notre approche, notamment en collaborant avec les responsables de l'établissement des normes et les émetteurs afin de favoriser une meilleure disponibilité des données, une communication plus transparente et une mesure plus précise des émissions pour les obligations vertes.

Qualité des données

La méthodologie du PCAF inclut une mesure de la qualité des données. La note de qualité des données du PCAF pour les émissions de nos portefeuilles d'actions et d'obligations de sociétés cotées au 31 décembre 2025 était principalement de 1 et 2 (qualité relativement élevée), mais une partie du calcul des émissions affichait une note moindre (de 3 à 5). La note pondérée de qualité des données du PCAF pour nos portefeuilles d'actions et d'obligations de sociétés cotées était de 2,1 (2,0 en 2024). La note pondérée de qualité des données du PCAF pour notre portefeuille de dette souveraine était de 1,0 (1,0 en 2024).

Événements majeurs

Un autre indicateur que nous surveillons concerne les pertes liées aux événements majeurs. Selon le Bureau d'assurance du Canada, en 2025, les dommages assurés causés par des phénomènes météorologiques violents ont dépassé 2,4 milliards de dollars au pays. Même si ce chiffre est nettement inférieur à celui de l'année record de 2024, 2025 figure tout de même parmi les dix années ayant enregistré les pertes assurées les plus élevées jamais observées. Nos activités d'assurance de dommages ont été principalement affectées par quatre événements météorologiques majeurs en 2025 : une tempête qui a frappé l'Ontario et le Québec, une tempête printanière en Ontario, une tempête de grêle et de vent en Alberta, et des incendies de forêt en Saskatchewan. Ces événements ont entraîné des pertes de 101,4 millions de dollars, après déduction des primes de réassurance et de remise en vigueur. Malgré des variations dans les risques d'une année à l'autre, une tendance se dégage : parmi ces sinistres, ceux qui découlent d'inondations, de feux de forêt et de tempêtes ont fortement augmenté en fréquence et en gravité par rapport aux 10 à 15 dernières années.

« Les changements climatiques représentent une menace réelle et croissante pour la sécurité financière non seulement de notre entreprise, mais aussi de notre clientèle et de nos collectivités. La publication d'informations financières en lien avec les changements climatiques contribue à protéger les investisseurs et investisseuses et à renforcer la confiance du public dans le système financier en garantissant la disponibilité d'informations pertinentes et précises. Nous continuons à soutenir les responsables de l'établissement des normes et les autorités de réglementation qui travaillent à établir des normes et des cadres de publication d'informations visant à renforcer la résilience du système financier face à la croissance des risques climatiques. »

Karen Higgins

Première vice-présidente aux finances et cheffe des finances



Annexe 1

Les tableaux suivants résument les émissions brutes absolues de gaz à effet de serre provenant de nos activités, ventilées entre nos activités d'assurance de dommages, nos activités d'assurance vie et nos autres activités. Comme les membres de notre groupe d'entreprises partagent de nombreuses ressources, des méthodes d'allocation ont été utilisées pour faciliter cette ventilation.

Émissions issues de nos activités (t éq. CO ₂)	2025	2024 ¹⁰
Assurance de dommages	15,559	16,028
Assurance vie	3,843	4,224
Autre	873	1,023
Émissions totales issues de nos activités	20,275	21,275

¹⁰ Les chiffres ont été retraités; des explications supplémentaires sont fournies dans la section *Inventaire d'émissions de carbone de nos activités*.

Assurance de dommages

Émissions issues de nos activités (t éq. CO ₂)	2025	2024 ¹¹
Portée 1		
Bureaux administratifs		
Mazout	5	2
Gaz naturel	520	611
Parc automobile	356	323
Total (portée 1)	881	936
Portée 2		
Bureaux administratifs		
Électricité ¹²	689	716
Total (portée 2)	689	716
Portée 3 - activités		
Catégorie 1 - Produits et services achetés		
Services informatiques	1,379	1,487
Catégorie 2 - Biens d'équipement		
Biens informatiques	471	1,183
Catégorie 6 - Voyages d'affaires		
Déplacements en auto	405	373
Déplacements en avion	2,254	2,318
Catégorie 7 - Déplacements des employés		
Déplacements des employés	2,779	2,441
Travail à domicile	2,380	2,261
Catégorie 14 - Franchises		
Bureaux des ventes au détail	4,321	4,313
Total (portée 3 - activités)	13,989	14,376
Émissions totales issues de nos activités	15,559	16,028

¹¹ Les chiffres ont été retraités; des explications supplémentaires sont fournies dans la section *Inventaire d'émissions de carbone de nos activités*.

¹² Les émissions de portée 2 liées à la consommation d'électricité sont calculées à l'aide de la méthode fondée sur l'emplacement. Bien qu'aucun instrument contractuel n'a été conclu pour l'année en cours ou l'année précédente concernant notre propre consommation d'électricité, nous avons, pour ces deux années, acheté des certificats d'énergie renouvelable (CER) pour nos bureaux des ventes au détail équivalant au coût total estimé de leur consommation électrique.

Assurance vie

Émissions issues de nos activités (t éq. CO₂)	2025	2024¹³
Portée 1		
Bureaux administratifs		
Gaz naturel	591	571
Parc automobile	68	84
Total (portée 1)	659	655
Portée 2		
Bureaux administratifs		
Électricité ¹⁴	1,146	1,311
Total (portée 2)	1,146	1,311
Portée 3 - activités		
Catégorie 1 - Produits et services achetés		
Services informatiques	264	271
Catégorie 2 - Biens d'équipement		
Biens informatiques	53	141
Catégorie 6 - Voyages d'affaires		
Déplacements en auto	38	31
Déplacements en avion	464	570
Catégorie 7 - Déplacements des employés		
Déplacements des employés	279	267
Travail à domicile	545	579
Catégorie 14 - Franchises		
Bureaux des ventes au détail	395	399
Total (portée 3 - activités)	2,038	2,258
Émissions totales issues de nos activités	3,843	4,224

¹³ Les chiffres ont été retraités; des explications supplémentaires sont fournies dans la section *Inventaire d'émissions de carbone de nos activités*.

¹⁴ Les émissions de portée 2 liées à la consommation d'électricité sont calculées à l'aide de la méthode fondée sur l'emplacement. Bien qu'aucun instrument contractuel n'a été conclu pour l'année en cours ou l'année précédente concernant notre propre consommation d'électricité, nous avons, pour ces deux années, acheté des certificats d'énergie renouvelable (CER) pour nos bureaux des ventes au détail équivalant au coût total estimé de leur consommation électrique.



Co-operators, 101 Cooper Dr. Guelph, ON N1C 0A4
Téléphone : 519-824-4400 | cooperators.ca | service@cooperators.ca
Disponible en anglais ~ Available in English
Publication : mai 2026 | ICA-4106 (06/26)

